

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**SECRETARIAT PERMANENT DU
CONSEIL NATIONAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapport d'étude de la composante 2

**EVALUATION DES SYSTEMES DE SUIVI EVALUATION NATIONAUX ET
DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D' ACTIONS DE SUIVI EVALUATION EN
MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO**

Version corrigée

Produit par :

SANOY Youssouf ; Ingénieur du Développement Rural ; Option : Eaux et Forêts

TAMINI Philippe ; Inspecteur Principal des Eaux et Forêts

ROUAMBA W. Mathurin ; Ingénieur du Développement Rural ; Option : Agronomie

OUEDRAOGO Moumouni ; Inspecteur des Eaux et Forêts

Mai 2024

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Sigles et abréviations.....	6
Résumé de l'étude	8
Contexte et justification de l'étude.....	1
1. Objectifs de l'étude et résultats attendus.....	3
2. Méthodologie et déroulement de l'étude.....	4
2.1. Méthodologie	4
2.2. Déroulement de l'étude.....	5
3. Analyse des systèmes de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso ..	5
3.1. Systèmes de suivi évaluation en lien avec la diversité biologique au Burkina Faso	5
3.2. Diagnostic et analyse du système actuel de suivi évaluation de la diversité biologique	10
4. Analyse des indicateurs du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.....	12
4.1. Aperçu sur la notion d'indicateur de la diversité biologique.....	12
4.2. Utilisation des indicateurs de diversité biologique	12
4.3. Propriétés d'un indicateur	13
4.4. Caractéristiques d'un indicateur.....	13
4.5. Décision de la COP15 sur le Cadre de suivi du CMB de Kunming-Montréal	13
4.6. Organisation des indicateurs du cadre de suivi du CMB de Kunming-Montréal ..	14
4.7. Synthèse de l'analyse	15
5. Plan d'action pour le renforcement des capacités de suivi évaluation	15
6. Proposition d'un système de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso	22
6.1. Prise en compte de la diversité biologique dans l'ONEDD.....	22
6.2. Aspects généraux du nouveau système de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso	23
6.3. Systèmes d'indicateurs de l'observatoire.....	33
6.4. Système d'échange d'information de l'ONEDD	35
6.5. Système informatique de l'ONEDD	37
7. Principes généraux pour la collecte et la gestion des données	38

8. Difficultés rencontrées et recommandations de l'étude	38
8.1. Difficultés rencontrées	38
8.2. Recommandations de l'étude	39
Au terme de cette étude, les recommandations formulées sont :	39
Références Bibliographiques.....	40
Annexe 1: liste des indicateurs retenus par cible pour le suivi du cadre mondial de la diversité biologique au Burkina Faso.....	B
annexe 2 : TDR de pour la mobilisation de l'expertise en vue de la réalisation d'une évaluation des systèmes de suivi évaluation nationaux et le développement d'un plan d'actions de suivi évaluation en matière de diversité biologique au Burkina Faso.....	M
Annexe 3 : Outils de collecte des données	R
Annexe 4 : Liste des indicateurs en lien avec la diversité biologique suivis par les structures U	U

Liste des tableaux

Tableau 1:Déroulement de l'étude	5
Tableau 2: Nombre d'indicateurs par structure :.....	6
Tableau 3: Répartition des indicateurs par département ministériel	7
Tableau 4: Indicateurs suivis par deux structures.....	9
Tableau 5: Plan d'action pour le renforcement des capacités du suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso.....	16

Liste des figures

Figure 1: Proportions des indicateurs suivis par les structures	7
Figure 2: Proportion des indicateurs par département ministériels.....	8
Figure 3: Schéma organisationnel de l'ONEDD	30
Figure 4: Systèmes d'indicateurs de l'Observatoire	35

Sigles et abréviations

ANB	: Agence Nationale de Biosécurité
ANEVE	: Agence Nationale des Évaluations Environnementales
APA	: Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
BUNASOLS	: Bureau National des Sols
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CMB	: Cadre Mondial de la diversité biologique
CNSF	: Centre National des Semences Forestières
COP	: Conférence des Parties
DCCI	: Département de la Coordination des Conventions Internationales
DEIE	: Direction des Études et de l'Information sur l'Eau
DFR	: Direction des Forêts et de la Déforestation
DFRC	: Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
DGADI	: Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation
DGEP	: Direction Générale de l'Économie et de la Planification
DGEPFIC	: Direction Générale de l'Encadrement Pédagogique et de la Formation Initiale et Continue
DGEREE	: Direction Générale de l'Energie et des
DGESS	: Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGF	: Direction de la Gestion des Finances
DGPE	: Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGPV	: Direction Générale des Productions Végétales
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eaux
DGREIP	: Direction Générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation Pédagogique
DGRH	: Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPDD	: Département des Politiques du Développement Durable
DPVC	: Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DPV-PFNL	: Direction de la Promotion et de la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux
DSIF	: Division du Système d'Information Forestier
DSSE	: Direction du Suivi, des Statistiques et de l'Évaluation
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
INSS	: Institut National des Sciences Sociales
IRSAT	: Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques
IRSS	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé
MARAH	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEFP	: Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective
MEMC	: Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières

MENAPLN	: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Locales
MESRI	: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MSAHRNGF	: Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille
MTMUSR	: Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OFINAP	: Office National des Aires Protégées
ONDD	: Observatoire National du Développement Durable
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEDD	: Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
SDB	: Service Diversité Biologique
SP/CNDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SPANB	: Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la diversité Biologique
SP-CONASUR	: Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de la Réhabilitation

Résumé de l'étude

L'évaluation des systèmes de suivi évaluation nationaux et le développement d'un plan d'actions de suivi évaluation en matière de diversité biologique au Burkina Faso est produite dans le cadre de la révision de la Stratégie et du Plan d'Actions Nationaux de la Diversité Biologique (SPANB) du Burkina Faso pour l'aligner avec le cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.

Elle a permis non seulement de faire un diagnostic des systèmes de suivi existants au Burkina Faso mais aussi de proposer un plan de renforcement des systèmes de suivi nationaux assorti d'évaluation financière pour répondre aux objectifs nationaux actualisés du cadre mondial de la diversité biologique. Elle a également servi à élaborer un cadre de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA et à faire des recommandations susceptibles d'améliorer le dispositif de suivi évaluation de la diversité biologique du Burkina Faso.

Le présent rapport a été élaboré suivant une démarche participative et inclusive qui a mis à contribution l'expertise nationale et les acteurs impliqués dans la conservation de la diversité biologique au niveaux central et déconcentré. Pour ce faire, une revue documentaire a été faite ainsi qu'une phase de collecte des données. A cela s'ajoutent une réunion de cadrage méthodologique et des étapes de traitement et d'analyse des données collectées.

Ainsi, l'étude a permis de relever les forces, faiblesses, opportunités et menaces des dispositifs de suivi évaluation actuels, de proposer une liste d'indicateurs permettant l'opérationnalisation au niveau national du suivi du cadre mondial de la diversité biologique et de proposer un plan d'amélioration des systèmes de suivi de la diversité biologique au Burkina Faso.

La mise en œuvre des recommandations formulées devra permettre de combler les lacunes en matière de suivi et de normaliser les approches de suivi pour permettre la prise en compte de la contribution du Burkina Faso dans les progrès mondiaux.

Contexte et justification de l'étude

La communauté Internationale a adopté un nouveau Cadre Mondial pour la conservation de la Diversité Biologique en décembre 2022 à Montréal au Canada lors de sa Quinzième Conférence des Parties (COP15). Ce nouveau Cadre mondial a pour objectif de freiner et d'inverser la perte croissante de la diversité biologique, afin de contribuer à la vision à 2050 de « vivre en harmonie avec la nature ». Il comprend notamment 4 grands objectifs à long-terme à l'horizon 2050 ; 23 cibles axées sur l'action à l'horizon 2030 ; des mécanismes de planification, de suivi, de révision, de rapportage ; et des indicateurs à utiliser dans les rapports périodiques nationaux.

Les Parties réunies à Montréal ont également adopté un cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal comprenant une quarantaine d'indicateurs phares et une large palette d'indicateurs de composantes et d'indicateurs complémentaires qui sont facultatifs, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements des pays. Dans les prochaines étapes, les pays ont la charge de mettre en conformité leurs ambitions, leurs mesures et programmes nationaux avec le nouveau Cadre mondial.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) a entamé un processus inclusif et participatif de révision de la Stratégie et Plan d'Actions National pour la diversité Biologique (SPANB) en vue de l'aligner aux prescriptions du nouveau cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal. Cette démarche nécessite que le Burkina Faso dispose de capacités, d'outils et de systèmes efficaces pour soutenir le suivi national de la diversité biologique, ainsi qu'une plus grande normalisation des approches de suivi afin de permettre la capitalisation des contributions du pays pour comprendre les progrès mondiaux.

En effet, il existe au Burkina Faso plusieurs réseaux et systèmes d'information sur l'environnement. A cela s'ajoute une multitude d'organismes (ministères, organes privés, ONG, Projets et Programme, etc.) qui collectent, traitent et diffusent de l'information en lien avec la diversité biologique. Ce qui traduit la disponibilité d'informations et de données dans ce domaine. Cependant, ces informations sont peu centralisées, dispersées et difficilement accessibles pour une opérationnalisation du suivi du Cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal au Burkina Faso (CMB).

Pour cela, la réalisation d'une évaluation des systèmes de suivi évaluation nationaux et le développement d'un plan d'actions de suivi évaluation en matière de diversité biologique au Burkina Faso favorisera le renforcement et l'amélioration du suivi, des systèmes de rapports et des cadres de transparence et surtout permettra d'augmenter le nombre de pays mettant en

œuvre des plans pour des systèmes de suivi améliorés en matière de diversité biologique. Elle permettra d'une part d'évaluer et d'identifier les lacunes des systèmes de suivis existants et d'autre part, d'élaborer un plan national de suivi du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.

Le présent rapport qui fait la synthèse des résultats de l'étude est structuré en huit parties:

- i. objectifs de l'étude et résultats obtenus ;
- ii. méthodologie et déroulement de l'étude ;
- iii. analyse des systèmes de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso ;
- iv. analyse des indicateurs du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal ;
- v. plan d'action pour le renforcement des capacités de suivi évaluation ;
- vi. proposition d'un système de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso ;
- vii. principes généraux pour la collecte et la gestion des données ;
- viii. difficultés rencontrées et recommandations de l'étude.

1. Objectifs de l'étude et résultats attendus

L'objectif global de l'étude est de contribuer à la révision de la stratégie et du plan d'actions nationaux de la diversité biologique (SPANB) du Burkina Faso.

De façon spécifique, il s'agit de :

- évaluer les forces et les faiblesses du dispositif actuel de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) ;
- analyser la cohérence et la pertinence des objectifs, des cibles et des indicateurs de la SPANB (2001-2025) et de son plan d'action actualisé (2016-2025) en lien avec les décisions 15/4 et 15/5 du cadre mondial Kunming-Montréal post 2020 ;
- proposer un plan de renforcement des systèmes de suivi nationaux pour répondre aux objectifs nationaux actualisés ;
- élaborer un cadre de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA assorti d'indicateurs SMART ;
- faire une évaluation financière du plan de renforcement du système national de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA;
- formuler toute recommandation susceptible d'améliorer le dispositif de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA.

Les résultats attendus sont :

- les forces et les faiblesses du dispositif actuel de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) sont évaluées;
- la cohérence et la pertinence des objectifs, des cibles et des indicateurs de la SPANB (2001-2025) et de son plan d'action actualisé (2016-2025) sont analysés en lien avec les décisions 15/4 et 15/5 du cadre mondial Kunming-Montréal post 2020 ;
- un plan de renforcement des systèmes de suivi nationaux est proposé pour répondre aux objectifs nationaux actualisés ;
- un cadre de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA assorti d'indicateurs SMART est élaboré;
- une évaluation financière du plan de renforcement du système national de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA est faite;

- des recommandations susceptibles d'améliorer le dispositif de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA sont formulées.

2. Méthodologie et déroulement de l'étude

2.1.Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude a été participative et itérative. Elle a combiné une phase de recherches et de valorisation de l'existant documentaires (rapports et études antérieures ou en cours, expériences partagées, ...) et de collecte de données sur le terrain auprès des acteurs du secteur public et du privé, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des partenaires techniques et financiers (PTF) détenteurs des données sur la diversité biologique. Cette démarche est structurée en quatre (04) étapes décrites ci-dessous :

✓ Etape 1 : Réunion de cadrage

Elle a permis à l'équipe des experts de présenter sa compréhension des Termes de Références (TDR), sa démarche méthodologique et les outils de collecte de données. Cette session a également été l'occasion de recueillir les orientations et recommandations du Comité Technique de Suivi (CTS) du processus de révision de la SPANB alignés au cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.

✓ Etape 2 : Collecte des données

Elle a consisté d'abord en une revue documentaire des systèmes de suivi évaluation en lien avec la diversité biologique existant au Burkina Faso. Ce qui a permis de réaliser un inventaire des systèmes de suivi évaluation fonctionnels au Burkina Faso et de constituer une base de données des indicateurs relatifs à la diversité biologique.

Ensuite, cette étape a permis de faire des entretiens ciblés auprès des Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) ainsi que d'autres structures abritant des systèmes de suivi évaluation (ministère sectoriel, PTF, ONG et Associations). Ces entretiens ont été d'un grand apport dans les analyses du système de suivi évaluation de la diversité biologique et des indicateurs y relatifs.

Enfin, l'équipe d'experts a mené des enquêtes auprès des structures spécifiques afin de collecter des informations complémentaires pour l'étude.

Par ailleurs, les experts ont recueilli des informations en lien avec le suivi évaluation de la diversité biologique lors des consultations régionales effectuées dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Nord.

Les différents outils de collecte des données sont présentés à l'annexe 1 du présent rapport.

✓ Etape 3 : Traitement et analyse des données

Les données collectées ont été traitées avec les logiciels indiqués (Word, Excel). Quant aux analyses, elles ont été faites conformément aux objectifs de l'étude. Ce qui a permis entre autres (i) de finaliser des objectifs, cibles et indicateurs nationaux pertinents pour le cadre mondial post 2020 Kunming-Montréal, (ii) de dégager les forces et faiblesses du dispositif actuel de suivi évaluation et de proposer des mesures pour son renforcement et (iii) d'estimer les ressources financières nécessaires pour le renforcement et le fonctionnement du dispositif.

Etape 4 : Production des livrables

Trois principaux livrables ont été produits au cours de l'étude. Il s'agit du (i) rapport de démarrage élaboré à l'issue de la rencontre de cadrage méthodologique, (ii) rapport provisoire d'étude intervenu après les étapes de collecte, de traitement et d'analyse des données et (iii) du rapport final après la prise en compte des observations faites sur le rapport provisoire au cours de l'atelier de validation.

2.2. Déroulement de l'étude

La présente étude s'est déroulée en quarante-cinq jours repartis conformément au tableau 1 :

Tableau 1: Déroulement de l'étude

N°	Activités	Période / date
1	Tenue de la réunion de cadrage	15 mars 2024
2	Collecte des données de l'étude	22 mars 05 avril 2024
3	Traitement et analyses des données	25 mars au 08 avril 2024
4	Rédaction du rapport provisoire	15 mars au 12 avril 2024
5	Dépôt du rapport provisoire	13 avril 2024
6	Tenue de l'atelier de validation du rapport	19 avril 2024
7	Prise en compte des amendements	19 au 05 mai 2024
8	Dépôt du rapport final	06 mai 2024

Source : Données de l'étude, 2024

3. Analyse des systèmes de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso

3.1. Systèmes de suivi évaluation en lien avec la diversité biologique au Burkina Faso

Cette partie traite des structures disposant des systèmes de suivi évaluation fonctionnels au Burkina Faso basés sur des indicateurs relatifs à la diversité biologique.

A l'issu de la recherche documentaire et de la collecte des données sur le terrain, trente-quatre (34) structures suivent un total de quatre cent seize (416) indicateurs en lien avec la diversité biologique au Burkina Faso comme mentionné dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2: Nombre d'indicateurs par structure :

N°	Structure	Nombre d'indicateur
1	ANEVE	6
2	BUNASOLS	7
3	CCVA	2
4	CNSF	4
5	DCCI	89
6	DEIE-DGRE	5
7	DFR	20
8	DFRC	11
9	DGADI	13
10	DGEP	2
11	DGEPFIC-MENAPLN	1
12	DGEREE	8
13	DGESS-MARAH	6
14	DGESS-MEEA	2
15	DGESS-MENAPLN	8
16	DGF-MEEA	4
17	DGF-MESRI	2
18	DGPE	16
19	DGPV	6
20	DGRE	18
21	DGREIP-MENAPLN	1
22	DGRH	8
23	DPDD	8
24	DPVC	6
25	DPV-PFNL	3
26	DSIF	4
27	DSSE-MARAH	2
28	DSSE-MEEA	41
29	INSD	21
30	OFINAP	9
31	ONDD	40
32	ONEA	2
33	ONEDD	28
34	SP-CONASUR	13
Total général		416

Source : Données de l'étude ; 2024

De l'ensemble des structures ci-dessus répertoriées, le Département de la Coordination des Conventions Internationales (DCCI) suit le plus grand nombre (89 indicateurs) soit, 21,39%. Il est suivi de DSSE/MEEA (41 indicateurs soit 9,86%) et de l'ONDD (40 indicateurs soit 9,62%). Toutes ces structures relèvent du MEEA qui assure la tutelle administrative et technique de la CDB au niveau national.

Par contre, les plus faibles nombres d'indicateurs en lien avec la diversité biologique sont suivis par DGREIP-MENAPLN et DGEPFIC-MENAPLN qui suivent chacune un seul indicateur. Ce qui représente 0,24% de l'ensemble des indicateurs répertoriés.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des proportions d'indicateurs suivis par les différentes structures.

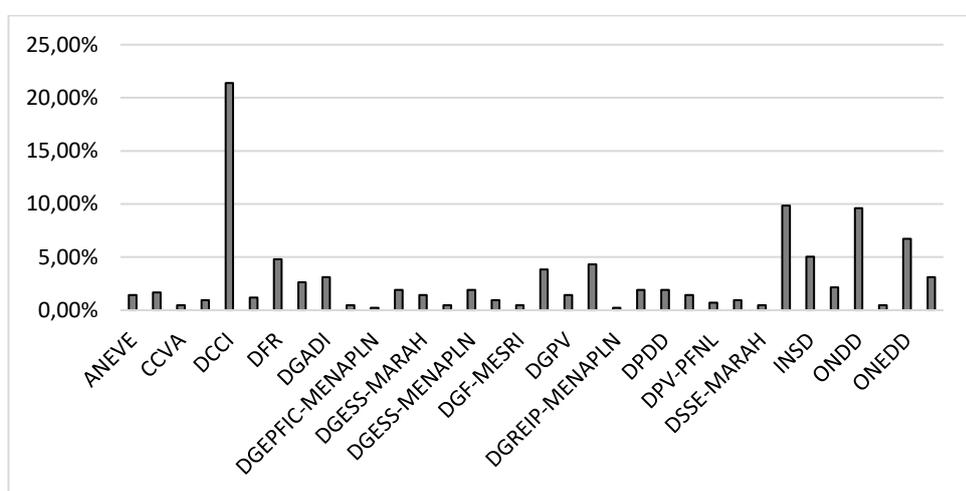


Figure 1: Proportions des indicateurs suivis par les structures

Source : Données de l'étude, 2024

L'ensemble des 34 structures qui suivent les indicateurs en lien avec la diversité biologique relèvent de huit (08) départements ministériels comme présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 3: Répartition des indicateurs par département ministériel

N°	Ministère	Nombre d'indicateurs	Taux (%)
1	MARAH	48	11,54
2	MEEA	310	74,52
3	MEFP	23	5,53
4	MEMC	8	1,92
5	MENAPLN	10	2,40
6	MESRI	2	0,48
7	MSAHRNGF	13	3,13
8	MTMUSR	2	0,48
	Total général	416	100,00

Source : Données de l'étude, 2024

Cette synthèse fait ressortir que les $\frac{3}{4}$ des indicateurs, soit 74,52% des indicateurs sont suivis par le MEEA. Quant aux 25,48% des indicateurs en lien avec la diversité biologique répertoriés, ils sont suivis par sept autres départements ministériels. Parmi ces derniers, seuls quatre (04) sont suivis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et le Ministère du Transport, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR) à raison de deux (02) indicateurs par département, soit 0,48% chacun comme illustré par la figure 2 ci-dessous.

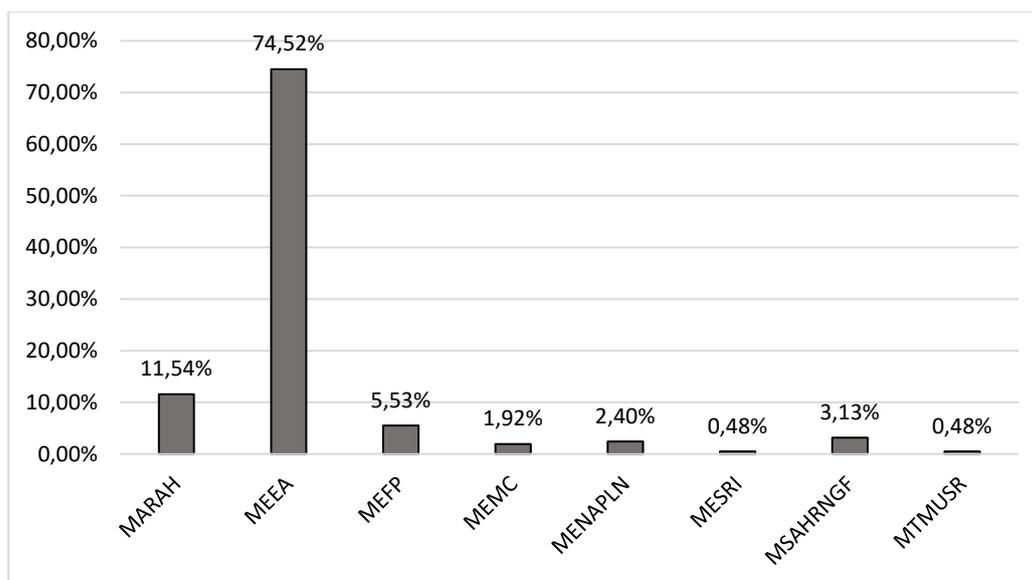


Figure 2: Proportion des indicateurs par département ministériels

Source : Données de l'étude, 2024

L'analyse de l'ensemble des indicateurs en lien avec la diversité biologiques suivis par les structures ayant fait l'objet d'inventaire fait ressortir que certains indicateurs sont suivis par deux structures. En effet, les informations complètes relatives à ceux-ci proviennent de plusieurs structures. Chacune d'elle constitue en ce moment un partenaire de mise à jour de ces indicateurs et sa contribution est nécessaire pour le renseignement. Les détails sur ces indicateurs spécifiques sont contenus dans le tableau 4 suivant :

Tableau 4: Indicateurs suivis par deux structures

N°	Indicateur	Structures
1	Coût total des dommages et inefficiences du domaine des sols et forêts et part du PIB	DCCI et DPDD
2	Dépenses de protection de l'environnement par l'État	DCCI et DSSE-MEEA
3	Évolution de l'indice mensuel de l'état de la végétation (VCI)	DSSE-MEEA et ONDD
4	Évolution de l'indice mensuel de production végétale (VPI)	DSSE-MEEA et ONDD
5	Évolution de la fraction du couvert végétal (FCOVER)	DSSE-MEEA et ONDD
6	Évolution de l'utilisation des terres en hectares et en pourcentage	ONDD et ONEDD
7	Évolution du NDVI et de la matière sèche	DSSE-MEEA et ONDD
8	Évolution en superficie et proportion des Territoires artificialisés	ONDD et ONEDD
9	Importance de la population vivant en zone anciennement affectée par la DDTS	INSD et ONEDD
10	Nombre d'espèces forestières locales disparues ou menacées de disparition disponibles pour être semées au Burkina Faso	CNSF et DCCI
11	Nombre et évolution des espèces forestières locales disparues ou menacées de disparition	CNSF et DCCI
12	Nombre et proportion de l'ensemble des espèces fauniques menacées protégées	DCCI et DFRC
13	Nombre et superficie des aires protégées de la faune sauvage	DFRC et OFINAP
14	Part des biocarburants produite dans la consommation totale de carburants	DGEREE et DSSE-MEEA
15	Part des superficies forestières déboisées	DFR et ONEDD
16	Productivité primaire nette moyenne et évolution	ONDD et ONEDD
17	Proportion de la superficie affectée par les acridiens	DGPV et DPVC
18	Proportion de la superficie affectée par les autres nuisibles	DGPV et DPVC
19	Proportion de la superficie traitée contre les acridiens	DGPV et DPVC
20	Proportion de la superficie traitée contre les autres nuisibles	DGPV et DPVC
21	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Territoires agricoles	DSSE-MARAH et ONDD
22	Superficie des terres gérées de façon durable	DSSE-MEEA et ONEDD
23	Superficie des terres très fortement dégradées	BUNASOLS et ONDD
24	Superficie et proportion des aménagements pastoraux et cynégétiques durablement gérés	DFRC et DGADI
25	Superficie et proportion des Cours et plans d'eau	DSSE-MEEA et ONDD
26	Superficie et proportion des Zones urbaines ou d'activités humaines	DGADI et DSSE-MEEA
27	Superficies biologiquement productives des écosystèmes terrestres et aquatiques	DCCI ONDD
28	Superficies et évolution des écosystèmes forestiers durablement gérés	DFR et DSIF
29	Superficies et proportion des feux précoces dans les aires protégées	DSSE-MEEA et ONDD
30	Taux de remplissage et décade de l'étiage des principaux plans d'eau dans les zones climatiques	DEIE-DGRE et DGRE
31	Valeur maximale mensuelle de la fraction du couvert végétal (FCOVER)	DSSE-MEEA et ONDD
32	Valeur maximale mensuelle de la production végétale	DSSE-MEEA et ONDD
33	Valeur maximale mensuelle de l'indice d'état de la végétation VCI)	DSSE-MEEA et ONDD
34	Valeur minimale mensuelle de la fraction du couvert végétal (FCOVER)	DSSE-MEEA et ONDD
35	Valeur minimale mensuelle de la production végétale	DSSE-MEEA et ONDD
36	Valeur minimale mensuelle de la productivité de la matière sèche	DSSE-MEEA et ONDD
37	Valeur minimale mensuelle de l'indice d'état de la végétation (VCI)	DSSE-MEEA et ONDD
38	Volume d'eau disponible par entité administrative et par habitant	DEIE-DGRE et DGRE

Source : Données de l'étude, 2024

3.2. Diagnostic et analyse du système actuel de suivi évaluation de la diversité biologique

Cette partie propose une description analytique des forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif actuel de suivi évaluation de la diversité biologique et les défis à relever.

3.2.1. Forces

Ce sont :

- ✓ existence de structures étatiques capables d'assurer le suivi des indicateurs en lien avec la diversité ;
- ✓ existence de relais régionaux pour le renseignement des indicateurs ;
- ✓ existence d'une base de données relative à la diversité biologique au sein de diverses structures ;
- ✓ possibilité de collecter des données auprès d'organismes nationaux ;
- ✓ existence de ressources humaines qualifiées en matière de suivi évaluation ;
- ✓ existence d'une base de données exploitable pour l'élaboration de rapports périodiques comme le Rapport sur l'Etat de l'Environnement du Burkina Faso (REEB) ;
- ✓ disponibilité d'un site Web comme support de diffusion ;
- ✓ existence des projets et programmes en matière de diversité biologique.

3.2.2. Faiblesses

On peut citer :

- ✓ insuffisance de la maîtrise de la thématique « diversité biologique » par les acteurs impliqués dans la conservation de la diversité biologique
- ✓ inexistence d'un dispositif national pour la capitalisation des initiatives en matière de diversité biologique
- ✓ faible appropriation des documents en matière de diversité biologique par les acteurs
- ✓ faible synergie d'action avec les autres secteurs (Agriculture, foresterie, faune, etc.);
- ✓ faible prise en compte de l'utilisation durable des ressources biologiques dans les outils de planification ;
- ✓ insuffisance des moyens matériels et financiers
- ✓ absence de dispositif de collecte automatisée des données;

3.2.3. Opportunités

Les opportunités identifiées sont :

- existence d'une décision relative au cadre de suivi de la diversité biologique ;
- richesse de la diversité biologique ;
- existence d'une multitude de structures intéressées par le suivi de la diversité biologique;
- possibilité de créer une synergie d'action entre les acteurs ;
- importance de la diversité biologique pour l'existence humaine et le développement socio économique ;
- existence d'universités, d'instituts et centres de recherches sur la diversité biologique au Burkina Faso ;
- prise en compte du suivi par les Partenaires Techniques et Financiers;
- existence d'un cadre institutionnel en matière de diversité biologique ;
- la CDB offre des possibilités de formation et de financement du suivi évaluation.

3.2.4. Menaces

Elles sont constituées par :

- la dégradation des ressources biologiques ;
- l'urbanisation ;
- la modification génétique de certaines espèces
- Perturbations diverses (pollutions et catastrophes naturelles).

3.2.5. Défis

A l'issue de cette analyse, deux principaux défis sont à relever afin d'assurer un meilleur suivi de la diversité biologique. Il s'agit de la :

- prise en compte de l'insécurité dans la conservation de la diversité biologique au Burkina Faso ;
- mobilisation de l'ensemble des acteurs dans le suivi évaluation de la diversité biologique du Burkina Faso ;
- concertation et le partage de données sur les thèmes transversaux.

4. Analyse des indicateurs du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal

4.1. Aperçu sur la notion d'indicateur de la diversité biologique

Un indicateur de diversité biologique est une mesure, généralement quantitative, qui peut être utilisée pour illustrer et faire connaître de façon simple des phénomènes complexes relatifs à la diversité biologique, y compris des tendances et des progrès dans le temps (UICN)¹

La présentation la plus commune des indicateurs est le graphique linéaire, mais d'autres formes (diagramme circulaire ou carte) sont parfois plus claires et offrent davantage d'impact. Certains indicateurs, tels que la répartition des habitats, sont mieux présentés par une série de cartes².

Le terme générique « indicateur de la diversité biologique » utilisé par la CDB couvre plusieurs aspects :

- des mesures directes de la diversité biologique, telles que la population des espèces et l'étendue des écosystèmes ;
- les actions en faveur de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité, telles que la création d'aires protégées, la réglementation de l'exploitation des espèces et les pressions ou menaces exercées sur la diversité biologique, la destruction de ses habitats ou les impacts sur les services qu'elle fournit.

Par conséquent, les indicateurs de la diversité biologique peuvent être de simples mesures ou des indices plus complexes.

4.2. Utilisation des indicateurs de diversité biologique

Les indicateurs jouent un rôle essentiel en matière de décision et de gestion adaptative. Ils permettent de mesurer l'évolution et l'efficacité des politiques et font partie d'un système d'alerte rapide des problèmes. Ils permettent également de sensibiliser aux enjeux et de mettre les réponses en contexte.

À travers toutes ces fonctions, les indicateurs offrent une importante interface entre la politique et la science de la biodiversité, tout en simplifiant ce sujet complexe.

¹ <http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/les-indicateurs-de-biodiversite/>

² Certains passages de cette partie sont inspirés par le « Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité (2011).

Les indicateurs offrent toutefois peu d'informations sur un enjeu. Ils doivent toujours être analysés et interprétés. Les indicateurs et leur interprétation permettent ensuite de définir des buts et objectifs.

4.3. Propriétés d'un indicateur

Il est courant de définir des indicateurs SMART dans différents domaines dont la conservation de la diversité biologique :

- simple/Spécifique, avec des cibles claires ;
- mesurable en termes de qualité et/ ou quantité ;
- accessible c'est-à-dire disponible à un coût acceptable ;
- réaliste ou pertinents par rapport aux besoins d'information ;
- temporellement défini (périodicité de mesure cohérente avec les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles).

4.4. Caractéristiques d'un indicateur

Les propriétés ci-dessus énumérées s'appliquent aux indicateurs de la diversité biologique, pour lesquels on peut également définir des critères d'efficacité. Selon BIP (2011), un indicateur efficace devrait répondre à un ensemble de caractéristiques :

- ✓ scientifiquement fondé : à travers (i) l'existence d'une théorie de la relation entre l'indicateur et son objet, avec un consensus sur le fait que toute modification de l'indicateur entraînera une modification de l'objet en question et (ii) le fait que les données utilisées sont fiables et vérifiables.
- ✓ basé sur les données disponibles, permettant ainsi un développement progressif ;
- ✓ adaptable à l'évolution de l'objet ;
- ✓ facilement compréhensible (i) au plan conceptuel c'est-à-dire en terme de relation entre la mesure et l'objet, (ii) dans sa présentation et surtout l'interprétation des données ;
- ✓ approprié aux besoins de l'utilisateur ;
- ✓ utilisé pour l'évaluation des progrès, l'alerte rapide en cas de problème, la compréhension d'un enjeu, les rapports, la sensibilisation, etc.

4.5. Décision de la COP15 sur le Cadre de suivi du CMB de Kunming-Montréal

La COP15 a adopté la décision CBD/COP/DEC/15/5, par laquelle elle a défini le cadre de suivi du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal. A l'issue d'un travail de domestication, ce cadre de suivi au plan national est présenté à l'annexe 1 du présent rapport.

La méthodologie a consisté à parcourir l'ensemble du cadre mondial déjà domestiqués grâce à des travaux antécédents effectués dans le cadre de l'appropriation des cibles et indicateurs menée par le Service Diversité Biologique (SDB). Ce qui a permis d'identifier dans un premier temps les indicateurs qui sont applicables au Burkina Faso. Ensuite, un travail de croisement a été fait entre les indicateurs contenus déjà dans l'ONEDD et ceux du cadre de suivi afin de retenir les indicateurs pertinents.

En outre, la COP encourage les Parties et invite le FEM, le Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité (BIP), l'IPBES et autres organisations compétentes à soutenir les systèmes nationaux, régionaux et mondiaux de suivi de la diversité biologique, tout particulièrement pour les pays en développement.

Dans la même décision, un groupe spécial d'experts techniques a été créé pour une durée fixe prenant fin à la COP16, pour fournir des avis sur la poursuite de l'opérationnalisation du cadre de suivi du CMB de Kunming-Montréal avec un mandat clairement défini à l'annexe II de ladite décision CBD/COP/DEC/15/5.

La Conférence des Parties a également décidé d'examiner à sa seizième réunion la nécessité d'examiner l'efficacité du cadre de suivi du CMB de Kunming-Montréal.

4.6.Organisation des indicateurs du cadre de suivi du CMB de Kunming-Montréal

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du CMB de Kunming-Montréal sont regroupés de la façon suivante :

- **Indicateurs phares** : au nombre de 36, ils permettent de saisir la portée globale des objectifs et cibles du CMB de Kunming-Montréal, et qui serviront à la planification et au suivi des progrès, comme indiqué dans la décision 15/6.
- **Indicateurs au niveau mondial** recueillis à partir des réponses binaires oui/non dans les rapports nationaux. Il s'agit d'indicateurs mondiaux basés sur les réponses à des questions oui/non à inclure dans le modèle de rapport national. Ils indiquent le nombre de pays qui ont entrepris des activités spécifiques
- **Indicateurs de composantes** : ils sont 64 et sont constitués d'indicateurs facultatifs qui, associés aux indicateurs phares, couvrent les composantes des objectifs et cibles du CMB de Kunming-Montréal qui peuvent s'appliquer aux niveaux mondial, régional, national et infranational ;

- **Indicateurs complémentaires** : une liste d'indicateurs facultatifs pour une analyse thématique ou approfondie de chaque objectif et cible qui peuvent s'appliquer aux niveaux mondial, régional, national et infranational. On en dénombre 268.

NB : Le cadre de suivi pourrait être complété par des **indicateurs nationaux et infranationaux supplémentaires**.

4.7.Synthèse de l'analyse

Les indicateurs du cadre du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal sont nombreux et variés. Ils prennent en compte les différentes composantes de la diversité biologique et portent sur la CDB et de ses protocoles. La formulation de ces indicateurs sont faites de façon simple et leur compréhension facilite leur opérationnalité. Leur renseignement devrait permettre de mesurer véritablement les efforts dans la mise en œuvre du cadre mondial. Les résultats du suivi de ces indicateurs peuvent être capitalisés afin de faire ressortir, pour chaque indicateur, l'effort mondial de conservation de la diversité biologique. En outre, les indicateurs du cadre de suivi sont basés sur le modèle Pression – État – Impact - Réponse (PEIR). Ce qui permet de mesurer l'ensemble les efforts relatifs à la conservation de la diversité biologique.

Par ailleurs, tous les indicateurs du cadre de suivi ne sont pas applicables au Burkina Faso parce que tous les écosystèmes ne s'y retrouvent pas (exemples : mer, mangrove). Un travail de contextualisation a permis de disposer des indicateurs qui sont réellement applicables dans notre pays. Ainsi, le groupe d'experts a passé en revue tous les indicateurs du cadre de suivi afin de proposer la liste des indicateurs pertinents pour le Burkina Faso jointe à l'annexe 1 du rapport.

5. Plan d'action pour le renforcement des capacités de suivi évaluation

L'élaboration du plan d'action pour le renforcement des capacités de suivi évaluation en matière de diversité biologique au Burkina Faso découle du diagnostic et de l'analyse du système actuel de suivi évaluation de la diversité biologique.

Le plan d'action proposé (tableau 3) aborde les actions phares pour le développement d'un plan de suivi évaluation et aussi des besoins en termes de renforcement des capacités du système actuel.

La proposition de budget qui accompagne ce plan est soumis à tout partenaire pouvant contribuer à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Toutes sources de financements peuvent être prospectées pour sa mise en œuvre.

Tableau 5: Plan d'action pour le renforcement des capacités du suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Programmation Physique			Programmation financière (millions)			Coût total en million F.CFA	Responsable	Partenaires de mise en œuvre
			2025	2026	2027	2025	2026	2027			
Action 1 : Renforcement du dispositif de suivi évaluation de la diversité biologique											
Mettre en place un dispositif national de capitalisation des initiatives en matière de diversité Biologique	Le dispositif national de capitalisation des initiatives en matière de diversité biologique est mis en place	Le national est identifié				PM				SP/CNDD	Consultants, MEEA
Renforcer les capacités matérielles du dispositif national	Les capacités matérielles du dispositif national sont renforcées	Nombre de matériels (ordinateurs, logiciels, tablettes, mobilier de bureaux, etc.) acquis				25	15	10	50	SP/CNDD	MEEA, PTF
Organiser des plaidoyers avec les décideurs	Des plaidoyers sont organisés avec les décideurs	Nombre de plaidoyers organisés				5	5	5	15	SP/CNDD	MEEA, PTF, Ministères

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Programmation Physique			Programmation financière (millions)			Coût total en million E.CFA	Responsable	Partenaires de mise en œuvre
			2025	2026	2027	2025	2026	2027			
(administration et les législateurs)		rapport de session de plaidoiries									
Mettre en place un cadre de concertation annuel de tous les partenaires techniques et financiers	Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Un arrêté mettant en place le cadre de concertation				3			3	SP/CNDD PTF et MEEA	
Tenir les sessions du cadre de concertation	Les sessions du cadre de concertation sont tenues	Les rapports de sessions				10	10	10	30	SP/CNDD PTF et MEEA	
Sous-total 1	98										
Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs											
Former les gestionnaires du système national de suivi en modélisation, gestion des bases de données et géo-portail, programmation	Les gestionnaires du système national de suivi sont formés	Nombre de gestionnaires formés Nombre de formations réalisées				10	10	10	30	SP/CNDD Universités Instituts et centres spécialisés Consultants	

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Programmation Physique			Programmation financière (millions)			Coût total en million E.CFA	Responsable	Partenaires de mise en œuvre
			2025	2026	2027	2025	2026	2027			
Former des partenaires sur la collecte, le traitement et l'analyse des données	Des partenaires du système national de suivi sont formés	Nombre d'acteurs formés Nombre de formations réalisées				10	10	10	30	SP/CNDD	MEEA, PTF et structures partenaires
Renforcer les capacités des structures partenaires en équipement (ordinateurs, connexion internet, GPS, disques durs externes, logiciels)	L'équipement des structures partenaires est renforcé	Bon de livraison et PV de réception du matériel				10	10	10	30	SP/CNDD	Projets, programmes, MEEA, PTF, Points partenaires,
Sous total 2									90		ONDD
Action 3 : Diffusion de l'information sur la diversité biologique											
Organiser des Journées portes ouvertes sur la diversité biologique	Des journées portes ouvertes sur la diversité biologique sont organisées	Nombre de journées portes ouvertes tenues					15	15	30	SP/CNDD	Projets, programmes, MEEA, PTF

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Programmation Physique			Programmation financière (millions)			Coût total en million E.CFA	Responsable	Partenaires de mise en œuvre
			2025	2026	2027	2025	2026	2027			
										et Structures partenaires	
Produire des outils de communication et de sensibilisation (audiovisuels, écrits) au profit des communautés	Des outils de communication sont produits	Nombre d'outils produits et diffusés				5	5	5	15	SP/CNDD	Projets, programmes, MEEA, PTF, Médias
Sous total 3									45		
Action 4 : Amélioration du niveau de mise à jour des indicateurs											
Organiser des sessions internes de traitement de données	Des sessions internes de traitement de données sont organisées	Nombre de session tenue				5	5	5	15	SP/CNDD	Projets, programmes, Etat, PTFs
Organiser des sessions de caractérisations et de renseignement des nouveaux indicateurs	Des sessions de caractérisations et de renseignement des nouveaux	Nombre de sessions tenue					15	15	30	SP/CNDD	Projets, programmes, MEEA, PTF

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Programmation Physique			Programmation financière (millions)			Coût total en million E.CFA	Responsable	Partenaires de mise en œuvre
			2025	2026	2027	2025	2026	2027			
	indicateurs sont organisées										
Sous total 4								45			
Action 5 : Mobilisation des ressources financières											
Faire des plaidoyers auprès des projets et programmes pour la prise en compte des activités du plan d'action dans les protocoles et initiatives	Des plaidoyers sont effectués auprès des projets et programmes pour la prise en compte des activités du plan triennal dans les protocoles et initiatives	Nombre d'activités prises en compte dans les protocoles et initiatives				1	1	1	3	SP/CNDD	Projets, programmes, PTF
Faire des plaidoyers auprès des collectivités territoriales, des ONG et du secteur privé pour le financement de la diversité biologique	Les plaidoyers pour le financement sont faits	Nombre de plaidoyers effectués				2,5	2,5	2,5	7,5	SP/CNDD	Projets, programmes, MEEA,

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Programmation Physique			Programmation financière (millions)			Coût total en million E.CFA	Responsable	Partenaires de mise en œuvre
			2025	2026	2027	2025	2026	2027			
Sous total 5									10,5		
Action 6 Suivi évaluation du plan											
Mettre en place une cellule à pour le suivi de la mise en œuvre du plan	Une cellule de suivi est mise en en place	Une note de service pour la mise en place de la cellule de suivi				PM					SP-CNDD
Sous total 6									0		
TOTAL									248,5		

Source : Données de l'étude ; 2024

6. Proposition d'un système de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso

A l'issu de l'analyse des systèmes de suivi évaluation en lien avec la diversité biologique au Burkina Faso, il ressort que plusieurs structures suivent des éléments de la diversité Biologique. Parmi, ces structures, l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD) qui est un département du SP/CNDD héberge un système de suivi évaluation déjà opérationnel. Il s'agit de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD).

Au terme de cette analyse nous recommandons que l'ONEDD soit le système national de suivi évaluation du cadre mondial de la diversité biologique au Burkina Faso.

6.1.Prise en compte de la diversité biologique dans l'ONEDD

Les indicateurs permettent d'alimenter le système de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) et le système de suivi évaluation qui lui est associé (Kekele, 2020).

Le système d'indicateurs de l'ONEDD est basé sur le modèle Pression – État – Impact - Réponse (PEIR). Ce type de modèle est destiné à faciliter l'établissement de relations de cause à effet entre les pressions exercées sur le milieu, l'état actuel du milieu, les impacts sur le milieu et les réponses apportées par la société pour atténuer les impacts négatifs ou valoriser les impacts positifs.

Les indicateurs de l'ONEDD sont regroupés selon des thèmes et des critères. La diversité biologique constitue le thème n°6 de l'ONEDD. Les autres thèmes suivis par l'ONEDD sont : cadre stratégique, sol, air, eau, forêts et pâturage, environnement et situation socioéconomique, environnement urbain et villageois, catastrophes naturelles et indicateurs transversaux.

L'option retenue pour l'observatoire est d'identifier prioritairement des indicateurs en lien avec le cadre mondial de la diversité biologique afin de renforcer les indicateurs existant déjà dans la thématique « diversité biologique ».

Ainsi, les produits de l'ONEDD notamment ceux du thème 6 concerneront les indicateurs susceptibles de montrer la contribution du Burkina Faso dans le suivi du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.

Cela consistera à une analyse de ces indicateurs et une révision de la liste pour ajout ou élimination d'indicateurs, ce nombre pourrait connaître une évolution (à la hausse ou en baisse) pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des indicateurs du cadre mondial.

6.2.Aspects généraux du nouveau système de suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso

6.2.1. Principes du suivi évaluation

Le suivi évaluation de la diversité biologique au Burkina Faso repose sur trois grands principes :

- **le processus participatif et inclusif:** le suivi évaluation de la diversité biologique repose sur un principe de responsabilité collégiale. Chaque acteur doit comprendre que la donnée ainsi produite ou fournie a pour but de l'aider dans l'accomplissement de ses missions et ultimement, de permettre l'atteinte des objectifs et des cibles du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal par un processus d'amélioration continue. Par conséquent, pour être efficace, le suivi évaluation doit se fonder sur une implication effective des acteurs à tous les niveaux du dispositif. Il convient alors que tous les acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique soient conscients que la moindre faiblesse dans la chaîne de production, de renseignement, transmission et diffusion des données nécessaires au suivi évaluation aura des répercussions à tous les autres niveaux.
- **l'utilisation de l'information :** L'information demandée et collectée dans le cadre du suivi évaluation de la diversité biologique doit être utile et pertinente, particulièrement pour montrer les efforts du Burkina Faso dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la diversité biologique et au-delà dans la mise en œuvre de la CDB et de ses protocoles. Les produits du suivi évaluation permettront de renforcer ou de réorienter les initiatives et actions du pays en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques. Etant donné que le suivi évaluation nécessite la mobilisation des moyens humains, techniques et financiers, il convient d'en faire un outil pertinent et ayant une valeur ajoutée réelle. Afin de garantir une utilisation optimale de l'information, il faut s'assurer que cette dernière soit communiquée à la bonne personne, au bon moment et dans le bon format. Ce qui nécessite une certaine harmonisation des pratiques à adopter dans le cadre du suivi évaluation de la diversité biologique.
- **la fiabilité des données :** Elle est liée à un certain nombre de paramètres dont les principaux sont la qualité de l'équipement y compris les moyens logistiques dont disposent le système et la qualification des acteurs de collectes et de traitement. Ce qui nécessite un renforcement de capacité permanent des agents. En effet, la bonne mise en œuvre du processus d'acquisition des données, depuis leur collecte à la source jusqu'à leur validation, avant leur archivage et transmission à l'ONEDD exige non seulement la

cohérence des données avec les normes existantes mais aussi et surtout la conformité des données par rapport aux spécifications des indicateurs. A cela, s'ajoutent l'accessibilité régulière aux données de façon exhaustive, l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des données et le bon fonctionnement du dispositif mis en place notamment les canaux de transmission des données. En outre, la mise à jour de la base des données de l'ONEDD, la tenue effective des instances de validation des données, l'implication et la mobilisation des acteurs nécessaires ainsi que la prise en compte des difficultés rencontrées par ces derniers constituent des paramètres de fiabilité des données.

6.2.2. Acteurs de mise en œuvre

Les principaux acteurs susceptibles d'animer le système de suivi évaluation de la diversité biologique du Burkina Faso sont :

6.2.2.1. Les acteurs du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu

Le Programme National d'Information sur le Milieu (PNGIM) est un réseau des fournisseurs et utilisateurs des données et informations environnementales. Ce réseau existe depuis 1993 en tant que cadre de coordination des activités de production, de gestion et de diffusion de l'information sur le milieu. Il est composé d'acteurs repartis en trois grandes catégories : ressources naturelles, socio économie et politique de développement, et géo/information et technologie de l'information. L'ensemble de ces acteurs sont organisés autour d'un organe de coordination.

6.2.2.2. Autres acteurs identifiés

Il s'agit des structures étatiques et non étatiques impliqués ou utilisant les ressources biologiques. Ce sont :

- les services centraux des ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, du transport, des mines, de l'énergie, de la recherche, de l'urbanisme, etc.
- les agences et institutions nationales que sont : ANB, SP/CONAGREP, Universités, DGEVCC, DGEF, D-SIF, OFINAP, DGRE, DGPE, SP/CONASUR ; ...
- les services déconcentrés des ministères ;
- les DGESS des ministères : MENAPLN, MESRI, MARAH, MEEA, ...
- les collectivités territoriales : mairies, gouvernorats;
- les ONG, Projets et programmes intervenant dans le domaine de la diversité biologique ;

- les Institutions internationales : UEMOA, CILSS, OSS, PNUD/PNUE, UICN, FAO, ...
- les acteurs du secteur privé : industries, mines et institutions financières.

6.2.3. Outils du système de suivi évaluation de la diversité

Les outils proposés ne sauraient être considérés comme figés, ni exhaustifs et pourront connaître des réajustements et des mises à jour. Néanmoins, leurs révisions doivent être approuvées par la structure en charge de suivi et de l'évaluation du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.

A ce titre, trois principaux outils ont été proposés dans le cadre du suivi évaluation de la diversité biologique à travers l'ONEDD. Ce sont :

- **formulaires standardisés de collecte de l'information** pour chaque indicateur afin d'assurer l'harmonisation dans la collecte des données ;
- **plan de travail annuel (PTA)** des activités de l'ONEDD inspiré du Plan d'action pour la planification de l'exécution garantissant l'efficacité et l'impact en matière de suivi évaluation, assurant que des étapes progressives sont franchies vers la réalisation des objectifs et des résultats relatifs à la CDB et ses protocoles ;
- **le site web de l'ONEDD** pour l'information et la diffusion des données sur la diversité biologique y compris les protocoles de Cartagena et de Nagoya sur l'APA.

6.2.4. Procédures de transmission des données

Pour ce qui est des procédures de transmission des données, quatre (4) procédés existent et se présente comme suit :

- **la collecte classique**

La collecte classique des données est la pratique couramment utilisée entre les différentes structures intra ou extras administratives. Il s'agit de transmission de données ou d'informations d'une entité vers une autre suite à une demande généralement officielle et suivant une voie hiérarchique. Cette demande est de ce fait ponctuelle répondant à un besoin conjoncturel et ne s'intégrant pas dans une procédure standardisée et répétitive. Cette demande n'est pas également traitée systématiquement par le même service une fois elle est répétée. La transmission de la donnée dans le cadre d'une telle procédure ne se fait qu'à la suite de la formulation de la demande, il n'existe pas de ce fait un caractère systématique de

communication. L'ONEDD, dans son fonctionnement permanent, ne peut en aucun cas s'appuyer sur une telle procédure.

- **la transmission électronique bilatérale**

Il s'agit d'un mode de transmission plus sophistiqué établi entre deux structures, suivant un protocole prédéfini, dans le cadre d'un site intranet accessible uniquement aux deux parties concernées ou simplement à travers une messagerie électronique régulière et dont le contenu est standardisé. Ce protocole ou le contenu de la messagerie électronique définit les engagements de :

- la structure en question à laquelle l'ONEDD est lié et plus particulièrement : (i) la nature des données que la structure en question doit communiquer à l'ONEDD et (ii) la périodicité de la transmission de la donnée ;
- l'ONEDD envers la structure en question et plus particulièrement la restitution des données traitées et élaborées par l'ONEDD.

- **la transmission électronique multilatérale**

La transmission électronique multilatérale concerne plusieurs partenaires. Ils sont liés ensemble à un site commun en intranet, auquel ils ont tous participé à sa conception et à son architecture. Seuls les partenaires concernés disposent de la possibilité d'apporter des modifications ou des ajouts au contenu du site et chacun au niveau de la partie qui le concerne. Les partenaires s'engagent chacun envers l'autre et particulièrement envers l'ONEDD à fournir régulièrement les données sur lesquelles ils ont convenus. D'une manière générale, les partenaires s'engagent à diffuser périodiquement les données produites dans le domaine de l'environnement et du développement durable et l'ONEDD s'engage de son côté à restituer les données et les informations traitées et élaborées à l'ensemble des partenaires. Ce schéma de transmission des données nous paraît le plus efficace dans le cas précis de l'ONEDD et celui qui se prête le plus à toutes les formes de développement.

- **la transmission par le biais de conventions**

A côté de ces différentes formes de transmission de données, il nous paraît toutefois utile que l'ONEDD établisse des conventions de partenariat et d'échange avec les producteurs clés de données aussi bien au niveau de leurs régions respectives que sur le plan national. Ces conventions définissent de manière claire et contractuelle les engagements de chaque partie en terme particulièrement de la nature des données à transmettre, leurs périodicités, leurs formes

et leurs supports. Une convention de ce type doit comprendre au minimum les aspects suivants : les parties engagées dans la convention ; l'objet de la convention ; les obligations des parties engagées dans la convention ; la nature des données à échanger entre les deux parties ; les caractéristiques des données ; le support de transmission des données et la la périodicité de transmission des données.

Ce procédé de collecte et de transmission est actuellement exploité au niveau de l'ONEDD mais reste à améliorer. Les protocoles entre l'ONEDD et les partenaires ont été relus mais les signatures sont toujours attendues pour certaines structures. Un plaidoyer doit également être fait pour un meilleur respect des closes des protocoles.

6.2.5. Examen et validation des données

6.2.5.1.Examen des données

Les données collectées seront transmises à la structure en charge du suivi évaluation. Cette dernière sera en charge du contrôle qualité initial qui peut être considéré comme une pré validation des données :

- en vérifiant leur cohérence avec les données obtenues dans la période précédente et/ou les données historiques disponibles;
- en triangulant l'information avec les données d'autres sources crédibles d'information;
- en s'assurant que les données consolidées correspondent à la somme des données source;
- en procédant régulièrement à des vérifications aléatoires des données sources (Premier ministre, 2019).

Cette étape garantit l'aptitude des données à mesurer de façon satisfaisante l'effort du Burkina Faso dans l'atteinte des objectifs du cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal.

A l'issue du contrôle qualité initial par la structure en charge de centralisation, deux sessions techniques d'examen des données seront organisées avec les points focaux en charge de la collecte au niveau déconcentré.

Ces sessions regrouperont les points focaux aussi bien des treize régions que des services centraux y compris les acteurs du secteur privé, des ONG, des projets et programmes ainsi que des partenaires techniques et financiers.

6.2.5.2.Validation des données

Elle se fera à travers un atelier national qui regroupera l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CBD et de ses protocoles. Au cours de cet atelier les principaux produits

de l'ensemble des indicateurs seront présentés et validés par les participants qui feront à l'occasion des recommandations pour une mise en œuvre efficace de la CDB et de ses protocoles.

Cette session permettrait également de recueillir les principales difficultés liées aux différentes composantes du suivi évaluation.

Enfin, les résultats issus de cet atelier constitueront l'essence des rapports nationaux de la mise en œuvre de la CBD et de ses protocoles.

En dépit de ces instances proposées pour l'examen et la validation des données, d'autres cadres pourront se tenir pour statuer sur des données et produits spécifiques en lien avec la diversité biologique et les protocoles qui lui sont associés.

6.2.6. Fonctionnement du réseau de l'ONEDD

L'ONEDD s'appuie sur un réseau de partenaires à tous les niveaux, dans les communes, les provinces et les régions, comme aux niveaux central et international. Ces partenaires ou Centres de données sont des services de l'État (services déconcentrés des ministères), des programmes ou projets répartis sur l'ensemble du pays, des collectivités territoriales (CVD (Conseil villageois de développement), mairies des communes rurales ou urbaines, hauts commissariats des provinces, gouvernorats de régions), des OSC (ONG (Organisation non gouvernementale), bureaux d'étude...), des IST (Institut scientifique et technique) ou des organisations internationales comme le FEM (Fond pour l'environnement mondial), le PNUD, le PNUE, le CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), etc.

Le réseau des partenaires est organisé autour du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM), dont la coordination est assurée par l'ONDD. Le PNGIM est ainsi l'instrument privilégié pour assurer le transfert des données nécessaires à l'ONEDD jusqu'au niveau central.

D'une manière générale, le fonctionnement du réseau PNGIM repose sur celui des structures partenaires qui disposent de moyens logistiques et financiers assurant la collecte, la transmission, le traitement et l'archivage des données pour leurs propres besoins, dans le cadre des missions qui leurs sont imparties. Toutefois, le fonctionnement actuel de ce dispositif présente certaines insuffisances ou lacunes qu'il s'agit de bien identifier et de corriger, dans le cadre d'un processus participatif et consensuel.

Pour améliorer ce fonctionnement, il convient néanmoins d'assurer :

- la mise en place de points focaux régionaux pour assurer un appui aux partenaires locaux (services déconcentrés, projets, collectivités territoriales, ONG...) dans l'acquisition et la transmission des données vers l'organisme compétent ;
- l'amélioration des méthodes et outils de collecte de l'information à travers des formulaires et manuels d'utilisateurs pour la collecte des données par les opérateurs à la base, ainsi que la mise à disposition d'équipements de mesures ou d'observation et/ou d'équipements informatiques ;
- le renforcement des capacités à travers des actions de formation et de vulgarisation des partenaires permettant d'assurer un transfert technologique et une diffusion des méthodes et des normes et standards pour la collecte et le traitement des données;
- l'édition et mise à disposition de modèles de bases de données auprès des partenaires au niveau déconcentré, pour un archivage effectif, une transmission plus efficace et plus fiable des données de base jusqu'au niveau central avant un transfert vers l'Observatoire sur des supports numériques adaptés;
- la transmission de l'information entre l'Observatoire et les points focaux régionaux de l'ONEDD (DRE et DREA), pour une diffusion élargie jusqu'à la base;

La figure 3 suivante schématise le fonctionnement de l'Observatoire en relation avec le réseau des partenaires. Il met en relation les différents types de données (données brutes et traitées, indicateurs...), le réseau en charge de leur collecte, transmission, traitement et validation, et l'Observatoire en charge de l'établissement des indicateurs et de leur diffusion au niveau national comme à l'international.

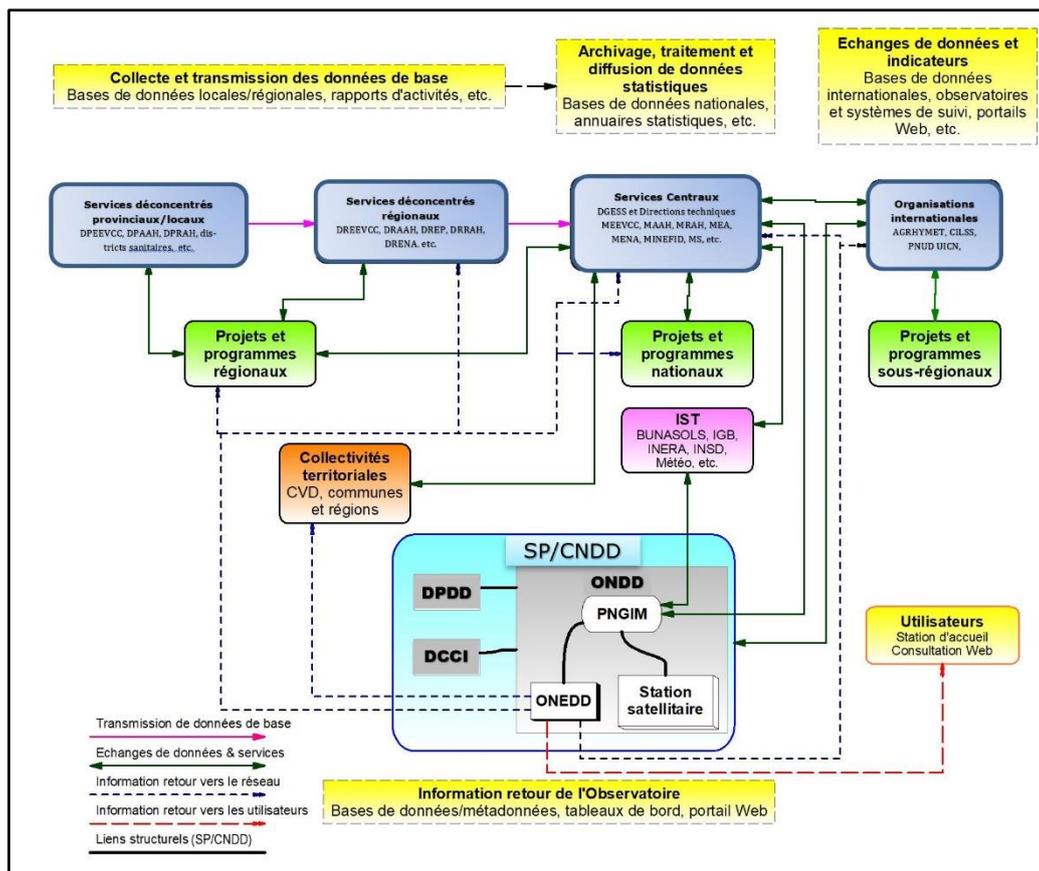


Figure 3: Schéma organisationnel de l'ONEDD

Source : Étude sur le diagnostic de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, 2020

6.2.7. Fonctionnement de l'ONEDD

L'ONEDD constitue un centre privilégié d'échange de l'information sur l'environnement et le développement durable au Burkina Faso. Il permet de mettre à la disposition de l'ensemble de la communauté les données dont il dispose ou qu'il a généré, tout en préservant les closes de l'accord signé avec les organismes producteurs des données.

Le rapport de mise en place ainsi que les différents rapports d'opérationnalisation de l'ONEDD prévoient un certain nombre de dispositifs à mettre en place afin d'assurer son bon fonctionnement. Au titre de ces dispositifs on peut retenir que l'ONEDD devrait disposer de :

- moyens propres lui permettant de réaliser les traitements nécessaires pour le suivi régulier des indicateurs retenus et d'assurer une diffusion élargie de l'information sur l'environnement et le développement durable;

- moyens pour permettre l'amélioration du système de collecte des informations de base par le réseau des partenaires, à travers leur renforcement;
- infrastructures, d'équipements et logiciels informatiques ainsi que de moyens de déplacement lui permettant d'intervenir aussi efficacement que possible dans le processus de collecte, de traitement et de transmission de l'informations, en appui auprès des partenaires du réseau ;
- moyens spécifiques pour animer les réunions ou ateliers d'échange et de concertation avec les membres du réseau PNGIM;

Fort de ce constat, l'étude a fait ressortir les moyens humains, matériel et financier dont dispose l'ONDD actuellement pour l'atteinte des missions de l'ONEDD.

Moyens humains

Le personnel de l'ONDD est constitué de cadres, qui comprend les spécialités suivantes : environnementaliste (3), forestiers (6), informaticiens (1), secrétaire de direction (1).

Cependant, il est à remarquer au sein de l'équipe l'absence de statisticien, d'économiste du développement, de géographe et de documentaliste, des spécialistes aussi utiles pour le bon accomplissement des missions de l'ONEDD.

Moyens matériels

Pour accomplir ses missions, l'ONDD dispose d'une station de réception des images satellitaires, de deux serveurs de stockage des données et d'un serveur cartographique.

Il était prévu trois postes pour l'observatoire national du développement durable (ONDD), mais actuellement l'architecture informatique est composée d'un parc d'environ 26 postes, architecturés autour de matériels réseau et de périphériques associés, composés à 61,54 % d'ordinateurs de bureau et à 38,46% de portables et d'un parc d'environ 10 imprimantes et scanners. Toutes choses qui concourent au bon fonctionnement de l'outil.

Un dispositif de mise en place de moyen de diffusion était prévu et actuellement une base de données existe et un portail Web est mis en place pour la diffusion des informations. Il est consultable à l'adresse www.onedd-burkina.info. Ce qui montre que l'objectif est atteint quant au dispositif, mais encore faut-il s'assurer des moyens financiers pour le fonctionnement et le renouvellement de certains matériels.

Moyens financiers

Dans les dispositifs de mise en place de l'ONEDD, il était prévu que l'outil posséderait un fond propre pour son fonctionnement. Pendant cette étude, le constat est qu'il n'existe pas de fond propre.

6.2.8. Points focaux de l'ONEDD

Deux types de points focaux sont mobilisés dans le fonctionnement de l'ONEDD :

- les points focaux nationaux, au sein des services centraux impliqués dans le processus d'échange avec l'ONEDD, notamment à travers le réseau PNGIM ;
- les points focaux régionaux, au sein des directions régionales de l'environnement (DRE), dans les treize régions du Burkina Faso.

Pour assurer un fonctionnement opérationnel, chaque point focal (national ou régional) devrait être secondé d'un adjoint pour la représentation de leurs services respectifs dans le processus d'échange de l'information sur les aspects concernant l'ONEDD. La mise en place des points focaux est effective dans plusieurs structures au niveau central et régional.

Le rôle dévolu aux points focaux nationaux est défini comme suit :

- transmission finale à l'ONEDD des données nécessaires à l'établissement des indicateurs de surveillance environnementale à travers les processus mis en place avec les services concernés ;
- participation à l'amélioration de la qualité des données sur l'ensemble du processus de collecte, de transmission, de traitement et d'archivage intermédiaire et final, à travers des actions d'information et de formation ;
- appui aux structures déconcentrées ou décentralisées, à travers des missions d'appui et/ou une participation à des réunions avec les structures déconcentrées et décentralisées ;
- participation à la diffusion retour de l'information environnementale produite par l'ONEDD.

Les points focaux régionaux sont mis en place dans les treize régions administratives, au sein des directions régionales de l'environnement (DRE). Le rôle attendu des points focaux régionaux est le suivant :

- appui aux structures déconcentrées et décentralisées sur les aspects méthodologiques et techniques touchant l'acquisition des données, y compris à travers des actions d'information et de formation ;
- diffusion des formulaires de collecte des données auprès des services déconcentrés et autres partenaires (collectivités locales, projets associés et ONG), en concertation avec les Directeurs régionaux (DR) et Directeur provinciaux (DP) ;
- adaptation des modèles de base de données à la situation effective de la région avant diffusion auprès des DR ;
- archivage de l'ensemble des bases de données régionales permettant une diffusion facilitée des informations en un lieu unique ;
- mise à disposition d'équipement de géolocalisation (GPS) pour des missions de levés sur le terrain ;
- mise à disposition d'un poste informatique pour la saisie des données, leur archivage local, leur consultation en local et leur transmission aux services compétents.

6.3.Systèmes d'indicateurs de l'observatoire

Les indicateurs de l'ONEDD (188) sont regroupés selon des thèmes (10) et des critères (41) qui correspondent à une composante du milieu ou à une problématique environnementale qu'il s'agit de suivre et de caractériser.

Les indicateurs du modèle PEIR répondent aux définitions suivantes :

- ❖ Indicateurs de Pression : ils décrivent les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement. Il peut s'agir de pressions indirectes ou directes. Les indicateurs de pression reflètent les intensités d'émission ou d'utilisation des ressources et leurs tendances ainsi que leurs évolutions sur une période donnée.
- ❖ Indicateurs d'État (ou indicateurs des conditions environnementales) : ils concernent la qualité de l'environnement ainsi que la qualité et la quantité de ressources naturelles. Ils donnent une image de l'ensemble de l'état de l'environnement et de son évolution dans le temps.
- ❖ Indicateurs d'Impact : ils concernent les effets combinés sur l'environnement et les ressources naturelles ; les impacts environnementaux résultent des effets que les variations des conditions environnementales peuvent avoir sur les milieux biophysiques et humains.

- ❖ Indicateurs de Réponses : ils reflètent l'implication de la société à répondre aux préoccupations liées à l'environnement. Les actions et réactions individuelles et collectives (actions publiques – actions privées) sont de plusieurs ordres : atténuer ou éviter les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement ; mettre un terme aux dégradations déjà infligées à l'environnement ou chercher à y remédier ; protéger la nature et les ressources naturelles.

Les indicateurs de réponse et les indicateurs d'impact du modèle PEIR permettent également de renseigner respectivement les indicateurs de performance et les indicateurs de résultats du système de suivi-évaluation sur la gestion durable des terres.

Le fonctionnement des systèmes d'indicateurs de l'Observatoire associant le modèle PEIR et le système de suivi-évaluation est illustré à travers la figure suivante (figure 4). Il est montré que les réponses de la société peuvent à la fois modifier les pressions sur le milieu, les états de l'environnement et les impacts, dans un sens positif (atténuation ou suppression des impacts négatifs) ou négatif (aggravation des effets négatifs). Les pressions dues aux activités humaines influent directement ou indirectement sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles. Les modifications de l'état de l'environnement entraînent à leur tour des impacts négatifs ou positifs, selon les cas. La mise en évidence de ces impacts (surveillance environnementale) permet à la société de réagir et d'apporter des réponses pour en minimiser les effets.

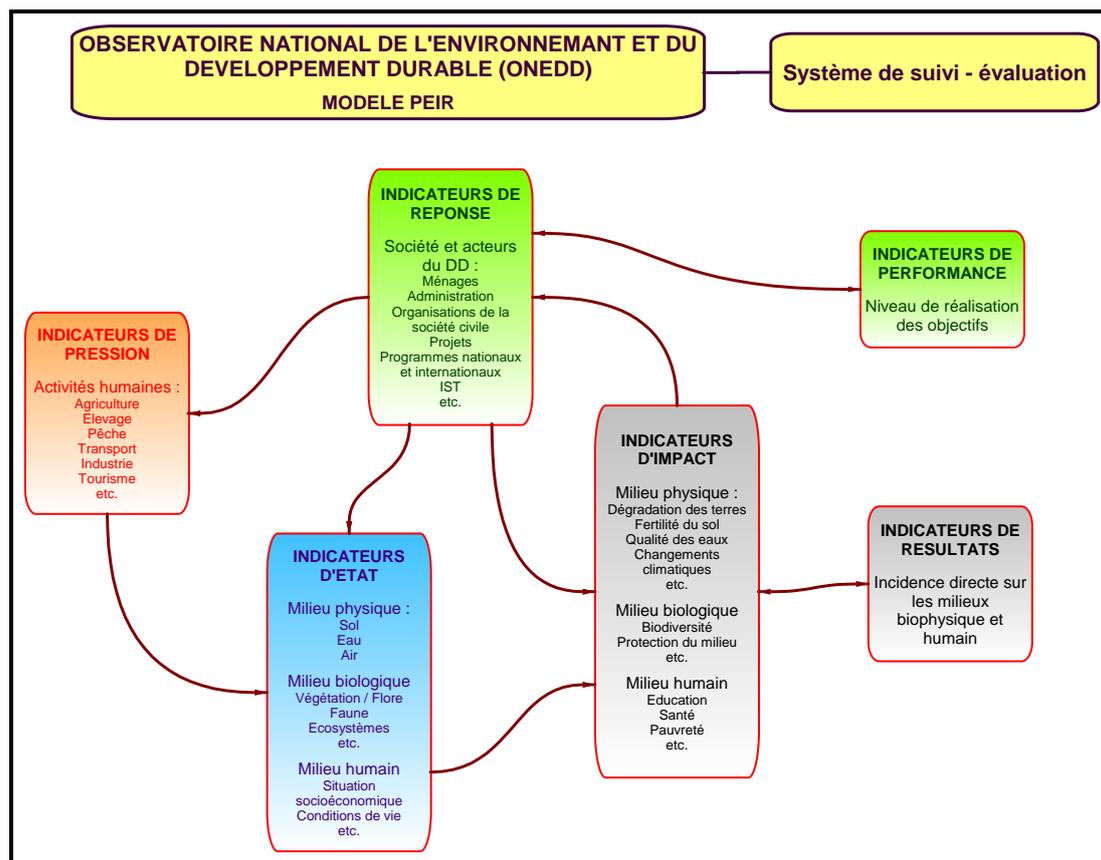


Figure 4: Systèmes d'indicateurs de l'Observatoire

Source : Étude sur le diagnostic de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, 2020

L'option retenue pour l'observatoire est d'identifier prioritairement des indicateurs qui peuvent être élaborés à partir de données régulièrement disponibles dans le pays, auprès des partenaires du réseau. Ceci limite la mobilisation de ressources nouvelles pour acquérir les données et permet un renseignement régulier des indicateurs.

Ces indicateurs existants ont fait l'objet d'une validation avec l'ensemble des structures concernées. Le nombre d'indicateurs de l'ONEDD est de 188 à l'étape actuelle de l'étude. Après analyse de ces indicateurs et révision de la liste pour ajout ou élimination d'indicateurs, ce nombre pourrait connaître une évolution (à la hausse ou en baisse).

6.4. Système d'échange d'information de l'ONEDD

6.4.1. Nature et supports des informations produites

L'ONEDD constitue un centre privilégié d'échange de l'information sur l'environnement et le développement durable au Burkina Faso. Il permet de mettre à la disposition de l'ensemble de la communauté les données dont il dispose ou qu'il a générées, sous réserve de l'accord des

organismes producteurs des données. Les informations ainsi mises à disposition sont de différentes natures :

- tableaux de bords des indicateurs du système de surveillance de l'Observatoire (système PEIR) ;
- indicateurs du système de suivi-évaluation ;
- bases de données élaborées par l'ONDD à partir des données fournies par le réseau des partenaires ;
- bases de données à référence spatiale élaborées à partir de cartes thématiques et des cartes régionales des indicateurs, produites par l'ONDD ;
- informations sur les métadonnées des indicateurs de l'Observatoire ;
- informations sur les normes, nomenclatures et standards préconisés au sein du réseau des partenaires.

Ces informations produites sont mises à disposition de la communauté par différents moyens :

- portail Web présentant des informations de base sur l'environnement et le développement durable, les tableaux de bords des indicateurs, un espace cartographique (*Web Mapping*), un accès aux autres services de l'Observatoire et des liens vers d'autres sites du Burkina Faso, de la sous-région et à l'international ;
- échanges avec les utilisateurs et les partenaires du réseau par voie électronique ou dans le cadre de missions dans les régions ;
- contribution à la mise à jour du Rapport sur l'état de l'environnement du Burkina Faso (REEB) publié régulièrement par le SP/CNDD ;
- rapportage à destination du SP/CNDD dans le cadre plus général de sa mission au niveau national comme à l'international ;
- participation à des actions d'information et de sensibilisation à travers des ateliers, des séminaires et d'interventions auprès des médias.

D'autres moyens de transmission non encore opérationnels étaient également prévus, il s'agit par exemple de :

- poste d'accueil pour les visiteurs permettant d'accéder à l'ensemble des informations archivées par l'ONEDD et d'effectuer des téléchargements des données autorisées. Durant la rédaction de ce rapport, le poste d'accueil n'était pas toujours mis en place ;
- diffusion de bulletins et publications périodiques sur l'état de l'environnement et du développement durable à travers les indicateurs clefs et les indicateurs récemment mis

à jour. Cette diffusion peine à se concrétiser et il faut qu'elle le soit pour une meilleure visibilité de l'ONEDD.

6.4.2. Portail Web de l'ONEDD

Présentation de l'interface Web de l'ONEDD

Le portail WEB de l'ONEDD constitue un outil privilégié pour diffuser des informations sur l'environnement et le développement durable, à commencer par les produits élaborés et archivés au sein de l'Observatoire : tableaux de bord des indicateurs, bases de données et de métadonnées, normes et standards.

Le portail web a été développé et amélioré avec l'espace PNGIM et la base de données SICOFORMO destiné à illustrer de façon concrète un tel outil.

Au stade actuel, il n'est pas fonctionnel en raison d'un incident survenu sur les installations.

Avant cet incident, le portail Web présentait les espaces suivants :

- Accueil ;
- Actualités ;
- Indicateurs : thèmes, critères et indicateurs avec accès aux tableaux de bord ;
- Données : bases de données de l'ONEDD et cartes téléchargeables ;
- Thématiques : Gestion durable des terres...
- Info Plus : cadre institutionnel, textes réglementaires et juridiques, documentation technique ;
- PNGIM : espace du réseau PNGIM ;
- SICOFORMO : actualités du SICOFORMO
- Espace professionnel ;
- Partenaires : liens vers les partenaires institutionnels ;
- Autres rubriques : Météo à Ouagadougou, Nous contacter, Mentions légales, Compteur de visites.

Le Portail Web de l'ONEDD était consultable à l'adresse www.onedd-burkina.info. Avec les travaux de réhabilitation en cours, la configuration pourrait connaître des modifications.

6.5. Système informatique de l'ONEDD

Le système informatique de l'ONEDD est constitué de son architecture informatique, et l'équipement informatique et technique. Dans le cadre de la présente étude, la description de ce système s'avère sans objet contenu de l'incident ci-dessus évoqué.

7. Principes généraux pour la collecte et la gestion des données

La liste des indicateurs de suivi du cadre mondial au niveau national étant définie, il incombe d'en utiliser, à travers la collecte, la gestion et l'utilisation des données. Les données nécessaires au développement des indicateurs de la diversité biologique existent sous différentes formes : des bases de données téléchargeables, des statistiques, des conclusions d'enquêtes ou des documents en ligne et de livres, ainsi que des données cartographiques spatiales (souvent sous la forme de systèmes d'information géographique, SIG).

Les données disponibles sous différents formats devront être agrégées avant d'être analysées et, si les données sont issues de plusieurs sources, ce processus peut s'avérer long et fastidieux. La sélection d'un format commun ou de séries de bases de données pour stocker les données permet de résoudre ce problème, en incluant les données au fur et à mesure de leur collecte. Si les données sont issues de plusieurs sources, un système de référencement rigoureux devra être mis en place pour pouvoir se reporter aux sources originales lorsque nécessaire. Si la collecte des données est assurée par plusieurs institutions, ce processus devra être standardisé pour toutes les institutions (BIP, 2011).

En général, la tâche de collecte et génération des données est partagée entre plusieurs acteurs, en fonction des secteurs concernés. Par contre, la tâche de gestion des données doit être confiée à l'ONEDD qui est un organisme étatique. Des accords seront nécessaires à mettre en place entre les organismes fournisseurs de données et l'organe de centralisation et d'utilisation des données.

Pour la collecte des données, il est important d'examiner la relation entre les données disponibles, les questions clés et les indicateurs nationaux.

8. Difficultés rencontrées et recommandations de l'étude

8.1. Difficultés rencontrées

La présente étude s'est heurtée à un certain nombre de difficultés qui ont plus ou moins entravé la bonne atteinte des résultats attendus.

La première difficulté concerne le renseignement des formulaires transmis aux partenaires en vue de la collecte des données. Les raisons suivantes peuvent être évoquées :

- les contraintes administratives parfois imposées par certains services qui nécessitent des échanges entre personnels pour renseigner les formulaires ;

- les contraintes sécuritaires et les budgétaires qui n'ont pas permis de se rendre dans certaines régions pour la collecte des données.

8.2.Recommandations de l'étude

Au terme de cette étude, les recommandations formulées sont :

- ✓ promouvoir davantage la synergie d'action entre les conventions et autres AME dans le suivi évaluation du cadre mondial de la diversité biologique au Burkina Faso;
- ✓ faire le plaidoyer pour la prise en compte du suivi de la diversité biologique dans la budgétisation de l'Etat ;
- ✓ prendre en compte les thématiques émergentes (Information sur la séquençage numérique, approche « One Health » et APA) dans la nouvelle SPANB ;
- ✓ formuler des actions réalistes de mobilisations des ressources financières pour la mise en œuvre de la SPANB révisée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANCR2, 2017. Reconfiguration du serveur de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (Rapport de diagnostic et de conception). MEEVCC, Burkina Faso.
- KEKELE Adama (2020). Étude sur le diagnostic de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable ; MEVCC, Rapport provisoire ; 115p.
- A2SYS Consulting Sarl (2019). Référentiel national de pondération des activités et tâches ; Ministère de l'Economie Numérique et des Postes ; 148p
- CDB, (2022). Décisions de la quinzième CdP. Fifteenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity (Part Two). <https://www.cbd.int/meetings/COP-15>
- FRB, (2021). Indicateurs-et outils-pour mesurer l'impact-de l'activité humaine sur la biodiversité. Fondation pour la recherche sur la biodiversité, 51pages
- Décret N°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la Politique nationale de développement ; 20p
- Jacques PARNOT, & Lancina PARE, (2016) ; Assistance technique a l'opérationnalisation de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable intégrant un système de suivi évaluation national de la gestion durable des terres ; MEEVCC Rapport final ; version définitive ;
- ONEDD, 2016. Catalogue des normes et nomenclatures (Rapport). MEDD, Burkina Faso
- Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité. (2011) Guide de développement et d'utilisation des indicateurs nationaux de la biodiversité. PNUE World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, R U. 40pp.
- Premier Ministère (2019) : Manuel de suivi évaluation du Plan National du développement Economique et Social ; Secrétariat Permanent du PNDES ; Version finale, 136p
- Premier Ministère (2019) ; Annexes du manuel de suivi évaluation du PNDES ; Secrétariat Permanent du PNDES ; version finale ; 100p
- Rapports nationaux et SPANB des Pays Parties, sur le site web de la Convention sur la diversité biologique : <http://www.cbd.int/reports/list.aspx?type=nbsap>

Révision / Mise à jour des SPANB et intégration du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité dans un processus national inclusif et multi-acteurs, Document de base de l'atelier du 30 mai au 1er juin 2023 à Abidjan (Côte d'Ivoire), 62p

SAVADOGO, S., 2017. Étude de faisabilité du développement des capacités du personnel de la DGM, la DGRE et la DCIME sur la génération des prévisions ciblées pour générer une gamme de produits orientés vers les besoins des utilisateurs à la fois publics et privés (Rapport final). MEEVCC, Burkina Faso

Annexes

Annexe 1: liste des indicateurs retenus par cible pour le suivi du cadre mondial de la diversité biologique au Burkina Faso

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>1. Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et des plans d'eau, afin de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des communautés locales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de couverture du territoire par les aires classées ; 2. Taux de couverture nationale des espaces de conservation 3. Nombre des aires classées 4. Nombre d'espaces de conservation 5. Proportion des superficies de forêts classées sous aménagement 6. Proportion des superficies des aires fauniques sous aménagement 7. 	<p>Annuel</p>	<p>Collectivités territoriales, les Directions régionales en charge de l'environnement, DGEF, DGESS, DFR, DFRC, DGEF; DGESS; CNSRT; SPONG</p>	<p>ONDD, DGEF ONDD,</p>	<ol style="list-style-type: none"> i. Nombre annuel de comptes environnementaux produits intégrant le capital naturel ii. Pourcentage de plans d'aménagement du territoire basés sur des informations relatives aux zones essentielles de biodiversité (APF, ZH) iii. Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel iv. Pourcentage de la superficie totale des terres cultivées v. Étendue des écosystèmes par type (superficie ha de chaque écosystème) vi. Existence/Nombre de politiques, plan et stratégies relatifs à la diversité biologique vii. Indice d'intégrité des écosystèmes viii. Superficie totale des terres

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
					dégradées dans les écosystèmes et agroforestier ix. Nombre de forêt épurées
<p>Cible 2 : Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, et d'eaux intérieures dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.</p>	<p>2.1 Changement de la couverture terrestre grâce à la gestion agro sylvo pastorale durable des terres et des eaux (GMVSS,)</p> <p>2.2 Superficie totale des terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et agroforestiers (DiGEF)</p> <p>2.3 Superficie annuelle des terres et milieux en cours de restauration (aquatique, forestier, agroforestier, pastorales) GMVSS</p>	Annuelle	D-SIF, CNRST, DGPV, DGPA, DGRH, GMVSS, DGIF, ONG TIPAAALGA, FAO, BEOG PUUTO, TREE AID, ATY, CIFOR-ICRAF, NATURAMA, UICN, SPONG, ZOOD NOOMA, GROUPEMENT NAAM, SP/REED+, UNIVERSITES, ONDD, DGAHDI, FAO, GIZ, PNUD, CILSS, AGENCES DE L'EAU, ABV, ABN, ALG, DR SECTORIELLES , ETC.	G	i. Indice de l'habitat de la biodiversité ii. Indice de la Liste rouge iii. Liste rouge des écosystèmes iv. Superficie des terres forestières restaurées grâce à des pratiques de bonne gestion des terres et des eaux v. Superficie des terres agricoles restaurées grâce à des pratiques de bonne gestion des terres et des eaux vi. Superficie des bassins versants ou de captage restaurées grâce à la pratique de bonne gestion vii. Superficies des terres pastorales restaurées grâce à des bonnes pratiques de gestion des terres et des eaux

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de forêts disposant d'un Plan d'aménagement 2. Superficie de forêts disposant d'un Plan d'aménagement 3. Nombre de zones humides disposant d'un Plan d'aménagement 4. Superficie des zones humides disposant d'un Plan d'aménagement 5. Nombre de terres et milieux disposant d'un plan d'aménagement (espaces de conservation, APAC) 				<ol style="list-style-type: none"> i. Déclassement, réduction et perte de protection juridique des aires protégées ii. Nombre d'hectares de sites désignés par l'UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère) iii. Indicateur de l'efficacité de gestion des aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) iv. Proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement v. Superficie totale des APF disposant d'un PAG valide Proportion de PAG/APF à jour vi. Proportion de la superficie des espaces de conservation / APAC sur le territoire
<p>4. Prendre des mesures urgentes en matière de gestion en vue de faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues et d'assurer leur rétablissement et</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Indice de la Liste rouge 2. Existence de la liste nationale ; 		<p>CNRST, SPONG, OFINAP, CNSF,</p>	<p>DGEF,</p>	<ol style="list-style-type: none"> i. Pourcentage d'espèces menacées dont le statut s'améliore ii. Nombre d'accords issus de la

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>leur conservation, en particulier les espèces menacées, afin de réduire significativement leur risque d'extinction ainsi que de sauvegarder et de rétablir la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, en vue de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment grâce à des mesures de conservation in situ et ex situ et à des méthodes de gestion durable, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune de manière à limiter les conflits liés à leur coexistence.</p>	<p>3. Nombre des espèces fauniques intégralement protégées (Liste) 4. Nombre des espèces fauniques partiellement protégées (Liste) 5. Nombre des espèces végétales intégralement protégées (Liste) 6. Nombre des espèces végétales partiellement protégées (Liste) 7. Nombre des espèces rares (liste)ⁱ 8.</p>		Universités		<p>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage iii. Nombre / Proportion d'espèces végétales / animales disparues iv. Nombre / Proportion d'espèces végétales / animales menacées de disparition v. Nombre de l'ensemble des espèces fauniques menacées protégées ; vi. Proportion de l'ensemble des espèces fauniques menacées protégées vii. Nombre des espèces fauniques vulnérables protégées viii. Proportion des espèces fauniques menacées protégées ix. Nombre des espèces fauniques réapparues dans les aires protégées x. Proportion des espèces fauniques réapparues dans les aires protégées xi. Nombre des espèces végétales</p>

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
					<ul style="list-style-type: none"> xii. menacées ; xiii. Nombre d'espèces fauniques menacées de disparition ; xiv. Nombre d'espèces végétales menacées de disparition xv. Nombre de nouveaux spécimens botaniques utilisés pour enrichir l'herbier xvi. Quantité annuelle de semences forestières améliorées diffusées xvii. Nombre d'espèces forestières diffusées xviii. Nombre d'espèces récoltées xix. Quantité de semences locales récoltées (banques de semences) xx. Nombre d'espèces ex situ et in situ conservés xx. Evolution des espèces endémiques fauniques et végétales
5.Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durable, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés	<ul style="list-style-type: none"> 1. Nombre de permis CITES délivrés 2. Quantité de viande de gibier collectée 3. Nombre de spécimens 	annuelle	DR, CNRST, UICN	DFRC	<ul style="list-style-type: none"> i. Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l'objet d'un commerce international et pour les espèces migratrices) ii. Commerce illégal selon la classification des espèces de la

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des communautés locales en matière d'utilisation durable	saisie				CITES Nombre d'infraction sur les espèces CITES constatés ; Nombre de Procès-Verbaux dressés
6.Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires	1. Evolution des espèces végétales envahissantes dans les zones humides 2. Nombre et importance des espèces végétales envahissantes		DGEF ; CNSRT ; CNSF ; .	DGRE, CNRST/ DEF	Nombre d'espèces envahissantes réduit ; Liste des espèces envahissante
7.Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus	1. Utilisation des engrais et pesticides par les ménages ruraux 2. Evolution des exploitations minières 3. Nombre des PGES mis en œuvre par les		DGPV, CT, SPONG, DR environnement CT,	DGPE SONAS P (Société Nationale des	i. Proportion d'échantillons d'eau analysés dépassant les normes ii. Disponibilité du rapport annuel sur la qualité de l'environnement (voir le contenu du rapport)

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments ; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer</p>	<p>sociétés minières suivi</p> <p>4. Nombre des évaluations environnementales et sociales des industries modernes réalisées</p> <p>5. Nombre des industries modernes inspectées</p> <p>6. Quantité de déchets plastiques collectés</p> <p>Nombre de sites miniers traités par la méthode biologique</p>	<p>Annuelle</p>	<p>DGESS/Mines et carrières</p> <p>CT, SPONG, DR environnement CNRST, CT, CNSF,</p>	<p>Substances Précieuses)</p> <p>DGPE</p> <p>ANEVE</p>	<p>iii. Evolution du nombre de sites d'exploitation artisanale de l'or ;</p> <p>iv. Évolution du nombre des sociétés minières industrielles et/ou semi mécanisées</p> <p>v. Nombre d'avis de faisabilité environnementale et sociale délivré</p> <p>vi. Quantité de déchets plastiques valorisés</p>
<p>8. Atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique sur la biodiversité</p>	<p>1. Quantité de carbone séquestrée</p> <p>2. Taux d'adoption des technologies d'adaptation/atténuation aux changements climatiques vulgarisées</p>	<p>Annuelle</p>	<p>MARAH, DGRE CNRST, Universités, SPONG, CT, CNSF</p>	<p>ONDD/S P-CNDD DCCI/SP -CNDD</p>	<p>i. Stock de biomasse aérienne en forêt (tonnes/ha)</p> <p>ii. Inventaires nationaux des émissions à effet de serre résultant de l'utilisation des terres et du changement d'utilisation des terres</p> <p>iii. Taux d'adoption des technologies de production et de consommation durable vulgarisées</p> <p>iv. Nombre de microprojets</p>

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
					d'adaptation/atténuation aux changements climatiques accompagnés
<p>9. Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des communautés locales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revenu moyen des ménages des zones d'exploitation issu des ressources forestières et fauniques 2. Nombre de permis de chasse délivré 	annuelle	Concessionnaires de zones de chasses, CT, SPONG, DR environnement, Associations/groupements de tradipraticiens	DFR/DF RC/OFI NAP, CNSF	<ol style="list-style-type: none"> i. Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme ii. Nombre de jardin nutritifs créés ; iii. Nombre de ZOVIC créé ; iv. Nombre de conservatoire des espèces médicinales créés v. Valeur du PIB du secteur Forêt et Faune vi. Recettes monétaires issues de l'exploitation des PFNL vii. Nombre de visiteurs des aires de protection fauniques (APF)
<p>Cible 10 : Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des terres agrosylvopastorales exploitées avec des pratiques durables 	5 ans Annuelle.	SP/REDD+, DSIF, ONDD, Universités, CNRST ; DGPA, DPA		<ol style="list-style-type: none"> i. Évolution des stocks de carbone organique du sol ii. Proportion de races locales valorisées iii. Proportion de terres dégradées en cours de restauration grâce

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages	2. Nombre total de demandes transferts de matériel génétique, y compris l'ISN, du système APA et du TIRPAA reçus.	Annuelle			<p>Nombre de textes élaborés ou révisés en lien avec la diversité biologique</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées sur les textes juridiques en matière d'environnement et de ressources naturelles</p>
Cible 14 : Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, des stratégies d'élimination de la pauvreté, des évaluations environnementales stratégiques, des évaluations d'impact environnemental et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier dans ceux qui ont d'importantes incidences sur la biodiversité, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du présent cadre	Proportion de référentiels de planification intégrant les questions relatives à la diversité biologique	Annuelle	Mines, ANEVE, DGESS/MEEA		Nombre de sociétés prenant en compte la biodiversité dans leurs RSE

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>Cible 15 : Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :</p> <p>a) Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles ;</p> <p>b) Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ;</p> <p>c) Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ;</p> <p>afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour</p>	<p>Nombre de grandes entreprises, d'entreprises transnationales et d'institutions financières qui publient des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité*</p>	<p>Annuelle</p>	<p>ANEVE, DGESS/MEE A</p>		<p>Proportion des grandes entreprises disposant d'un référentiel RSE</p> <p>Nombre d'entreprises ayant mis en œuvre leur engagement relatif avec la biodiversité dans leurs PGES</p>

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables					
<p>Cible 16 : Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et à leur donner les moyens de le faire, notamment en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises et à des solutions de substitution, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en limitant significativement la surconsommation et en diminuant considérablement la production de déchets, de manière à permettre à tous de vivre agréablement en harmonie avec la Terre nourricière</p>	<p>Nombre de personnes ayant adopté des modes de consommation qui ont moins d'impact sur la biodiversité</p>	<p>Annuelle</p>	<p>DGESS/Agri, DGESS/Santé, DGESS/ MEEA, SPONG</p>		<p>Nombre de personnes formées sur les modes de consommation et de production durables</p> <p>Nombre de textes faisant la promotion d'une consommation durable</p> <p>Nombre d'activités de promotion de la consommation durable</p>
<p>Cible 17 : Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci</p>	<p>1. Nombre de textes législatif et réglementaire intégrant la biosécurité</p> <p>2. Nombre de document de planification intégrant la</p>	<p>4 ans</p> <p>4ans</p>	<p>ANB ; CNRST ;CNS F ; ARSN ;les universités ;D GPE</p>	<p>ANB</p>	

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus préjudiciables, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité</p>	<p>promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</p> <p>2. Valeur financière des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées</p>		<p>CILSS ; FEM ;</p>		<p>l'utilisation durable de la diversité biologique ;</p> <p>ii. Taux d'évolution du soutien financier potentiellement néfastes pour l'environnement</p> <p>iii. Nombre de subvention en faveur des combustibles fossiles</p> <p>iv. Montant des subventions en faveur des combustibles fossiles</p>
<p>Cible 19 : Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à :</p> <p>a) Accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans</p>	<p>1. Montant total des financements acquis sur d'autres ressources liées aux AME mobilisés pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité</p>		<p>SPCNDD; SE/FVC ; DGEF/MEEA ; ANEVE ; CNSF</p>	<p>SPC NDD</p>	<p>i. Montant des fonds alloués par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial et affectés au domaine d'intervention « biodiversité »</p> <p>ii. Montant des financements acquis à travers le Fonds Vert Climat</p> <p>iii. Part du budget de l'Etat alloué à la gestion durable des ressources fauniques</p> <p>iv. Dépense de protection de l'environnement par les</p>

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
<p>nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays ;</p> <p>b) Tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments ;</p> <p>c) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à mesures de protection environnementales et sociales ;</p> <p>d) Tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;</p> <p>e) Renforcer les actions collectives, notamment celles des communautés locales, les actions en faveur</p>					entreprises privées

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
de la Terre nourricière ³ et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité biologique ; g) Améliorer l'efficacité, l'efficacité et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources					
Cible 20 : Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des					

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
cibles du cadre mondial.					
<p>Cible 21 : Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé⁴, conformément à la législation nationale</p>	<p>1. Taux de mise à jour des indicateurs de l'ONEDD Nombre de rapports National produits et publié sur la biodiversité</p>		CNSRT ;les Universités ;U ICN ;FAO ;	OND D	<p>Fréquence de mise à jour des indicateurs de l'ONEDD Nombre de visite du site web</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de pratique traditionnelle décrite ✓ Nombre de pratique traditionnelle publiée avec l'avis des communautés locales <p>Nombre de texte APA adopté</p>
<p>Cible 22 : Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources</p>	<p>1. Nombre de cadres de promotion de l'éducation environnementale et développement durable (EEDD) (cellule environnemen tale;/privé et public) commission</p>				<p>Nombre de f</p>

Cible	Indicateur phare	Périodicité de renseignement	Cartographie des acteurs	Responsable	Indicateur complémentaire
et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement	environnement/ 2. Nombre annuel d'acteurs formés sur l'EEDD (H/F) 3. Nombre annuel acteurs sensibilisés sur l'EEDD (H/F)				
Cible 23 : Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité	1. existence d'un référentiel National de planification permettant la prise en compte du genre dans l'élaboration des documents en lien avec la biodiversité (Politique Nationale Genre, Plan d'action Genre du MEAA) 2. existence d'un référentiel de planification au niveau local permettant la prise en compte du genre dans l'élaboration des documents en lien avec la biodiversité	5 ans	DGG ; SP/CNDD ;D GCT ;DGDT ; CT ; ADCT	SPC NDD	i. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; et proportion de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur des terres agricoles, par type de régime foncier (DGPER) ii. Nombre d'aires protégées ayant réalisé une évaluation de la gouvernance et de l'équité au niveau du site (SAGE)

Source : Données de l'études à partir des travaux précédents du Service Diversité Biologique du DCCI/SP-CNDD

annexe 2 : TDR de pour la mobilisation de l'expertise en vue de la réalisation d'une évaluation des systèmes de suivi évaluation nationaux et le développement d'un plan d'actions de suivi évaluation en matière de diversité biologique au Burkina Faso

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La communauté Internationale a adopté un nouveau Cadre Mondial pour la conservation de la Diversité Biologique en décembre 2022 à Montréal au Canada lors de la Quinzième Conférence des Parties (COP15). Les pays à ladite convention ont la charge de mettre en conformité leurs ambitions, leurs mesures et programmes nationaux avec le nouveau cadre mondial. En effet, les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) doivent procéder tel qu'indiqué à son article 6 et en adéquation avec la décision XV/6 de la COP15, à l'actualisation de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) afin d'assurer la mise en œuvre effective du nouveau Cadre Mondial de Biodiversité de Kunming-Montréal en vigueur. Etant donné que les Stratégies et Plans d'Action Nationaux de la Biodiversité constituent le principal instrument de mise en œuvre de la CDB au niveau national.

La Burkina Faso a élaboré sa première Stratégie et Plan d'Actions Nationaux sur la diversité biologique en 1999. Par la suite, le pays a procédé à sa révision en 2015. La SPANB actuelle du Burkina Faso a été alignée avec le Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité et couvre la période 2016-2025. Le Cadre Mondial de la Biodiversité post-2020 étant adopté, notre SPANB devra être actualisée pour être en arrimage avec ce cadre, et ce, conformément aux orientations fournies par la décision 15/7 de la COP15.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le développement Durable (SP/CNDD) avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) envisage de faire recours au service d'un(e) expert(e) national(e) afin de procéder à la réalisation d'une évaluation des systèmes de suivi évaluation nationaux et le développement d'un plan d'actions de suivi évaluation en matière de diversité biologique au Burkina Faso.

Les présents termes de références sont élaborés à cet effet.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif global

L'objectif global de l'étude est de contribuer à la révision de la stratégie et plan d'actions nationaux de la diversité biologique (SPANB) du Burkina Faso.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- évaluer les forces et les faiblesses du dispositif actuel de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et au partage juste et équitable des avantages provenant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) ;
- analyser la cohérence et la pertinence des objectifs, des cibles et des indicateurs des SPANB (2001-2025 et 2016-2025) en lien avec les décisions 15/4 et 15/5 du cadre mondial Kunming-Montréal post 2020 ;
- proposer un plan de renforcement des systèmes de suivi nationaux pour répondre aux objectifs nationaux actualisés ;
- élaborer un cadre de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'(APA) assorti d'indicateurs SMART ;
- faire une évaluation financière du plan de renforcement du système national de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à (APA) ;
- formuler toute recommandation susceptible d'améliorer le dispositif de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'(APA).

RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats attendus de cette étude sont :

- les forces et les faiblesses du dispositif actuel de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'(APA) sont évaluées ;
- la cohérence et la pertinence des objectifs, des cibles et des indicateurs des SPANB (2001-2025 et 2016-2025) en lien avec les décisions 15/4 et 15/5 du cadre mondial Kunming-Montréal post 2020 sont analysées ;
- un plan de renforcement des systèmes de suivi nationaux pour répondre aux objectifs nationaux actualisés est proposé ;
- un cadre de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à (APA) assorti d'indicateurs SMART est élaboré ;
- une évaluation financière du plan de renforcement du système national de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'(APA) est faite ;
- les recommandations susceptibles d'améliorer le dispositif de suivi évaluation de la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'(APA) sont formulées.

DÉROULEMENT DE LA MISSION

4.1. Organisation de l'étude

L'expert(e) chargé (e) de la réalisation de l'étude, travaillera sous la supervision du SP /CNDD. A cet effet, un comité technique de suivi de l'étude sera mis en place pour apprécier les livrables.

4.2. Demarche methodologique

La démarche méthodologique devra comprendre les étapes ci-après :

- une réunion de cadrage

La réunion de cadrage aura lieu au démarrage de l'étude. Elle regroupera l'expert(e) et les membres du comité technique de suivi mis en place. La réunion s'articulera autour de la compréhension des termes de référence de l'étude et de la démarche méthodologique proposée par l'expert(e).

- la réalisation de l'étude

La réalisation de l'étude va consister à collecter, à traiter et à analyser les données indispensables à l'évaluation des systèmes de suivi évaluations nationales et au développement d'un plan d'actions de suivi évaluation en matière de diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA au Burkina Faso. Pour ce faire, un rapport sera rédigé.

- un atelier de validation du rapport provisoire de l'étude ;

L'atelier interviendra après la transmission de la version électronique et physique du rapport provisoire de l'étude par l'expert(e) au SP/CNDD. Il réunira les participants à la réunion de cadrage, ainsi que d'autres acteurs de l'administration publique en vue de valider les résultats de l'étude.

- la finalisation du rapport de l'étude après la prise en compte des amendements ;

Le rapport final de l'étude, ayant intégré les amendements issus de l'atelier de validation, devra être transmis en version électronique au SP/CNDD sept (07) jours au plus tard.

LIVRABLES

Des livrables en version physique et électronique sont attendus de l'expert(e) au cours et après l'étude. Il s'agit essentiellement :

- ✓ du rapport de démarrage ;
- ✓ du rapport provisoire détaillant les propositions et recommandations portant sur la mise en œuvre de la composante ci-dessus présentée ;
- ✓ du rapport final contenant les propositions et recommandations consolidées portant sur la mise en œuvre de composante.

DUREE DE LA MISSION

Le temps de travail de l'expert(e) pour la conduite de l'étude est de trente jours ouvrables et la mission est prévue pour la période de janvier à février 2024 (confère tableau 1).

Tableau 1 : Nombre d'homme jours de l'expert(e)

Activités	Durée (H/J) de l'expert (e)
Préparation et cadrage	03
Collecte des données	10
Rédaction du rapport	10
Validation des résultats de l'étude	03
Finalisation du rapport	04
Total (H/J)	30

PROFILS, QUALIFICATIONS ET TACHES DE L'EXPERT (E)

7.1. Profil et qualifications de l'expert(e)

Placée sous la supervision du SP/CNDD, cette mission de d'étude sera confiée à un(e) expert(e) en suivi évaluation ayant des références en lien avec la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité, à l'APA et aux négociations internationales en cours sur la diversité biologique.

Les qualifications requises par l'expert (e) sont décrites dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Profil et qualifications de l'expert(e)

Fonction	Qualifications et compétences
Expert suivi-évaluation	<p>Avoir un niveau Bac + 5 minimum en sciences de la gestion des ressources naturelles, agronomique, biologique sociales, économiques ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la planification, suivi-évaluation dont au moins deux (2) références justifiées dans la conduite des études des dispositifs de suivi évaluation ;</p> <p>Avoir des connaissances sur la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA ;</p> <p>Avoir des connaissances sur les négociations internationales en cours sur la diversité biologique ;</p> <p>Avoir une bonne connaissance de mécanismes et système de suivi-évaluation ;</p> <p>Avoir une aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations ;</p>

Fonction	Qualifications et compétences
	Avoir une bonne maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et bonne capacité d'analyse et de rédaction ; Être disposé à effectuer des déplacements sur le terrain.

7.2. Taches des experts

L'expert(e) aura pour tâches :

- d'élaborer un rapport de démarrage comprenant sa compréhension des termes de référence, une méthodologie, un plan de travail et un chronogramme détaillé de la réalisation de l'étude,
- de rédiger le rapport provisoire de l'étude selon les objectifs définis,
- d'assurer la restitution de son travail lors des rencontres qui auront lieu dans le cadre du déroulement de l'étude,
- de prendre en compte les amendements formulés lors de ces différentes rencontres et,
- de rédiger le rapport final de l'étude.

7.3. Calendrier indicatif de réalisation de l'étude

Le calendrier indicatif pour la réalisation de l'étude est consigné dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : calendrier indicatif de la réalisation de l'étude.

N°	Activités	Période / date
1	Sélectionner un (e) expert(e)	Janvier 2024
2	Tenir une réunion de cadrage	Janvier 2024
3	Collecter les données de l'étude	Janvier 2024
4	Rédiger le rapport provisoire	Février 2024
5	Déposer le rapport provisoire	Février 2024
6	Tenir l'atelier de validation du rapport	Février 2024
7	Prendre en compte les différents amendements	Février 2024
8	Déposer le rapport final	Février 2024

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

L'expert(e) sera identifié sur la base de leurs expériences et compétences en lien avec la thématique d'étude. Pour cela les CV des personnes identifiées devront être déposés auprès du SP/CNDD avant la rencontre de cadrage des études.

FINANCEMENT

Le financement de l'étude sera assuré par l'initiative « Soutiens aux actions anticipées du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ».

GESTION DE L'INFORMATION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1. Quels sont les acteurs qui détiennent des données / informations sur la diversité biologique dans la région de la Boucle du Mouhoun?

2. Existe-t-il un cadre formel d'échange entre ces acteurs et ses partenaires (acteurs en charge de la gestion de la diversité biologique)?

Oui Non

2.1.Si Non, quel type de cadre peut-on avoir ?

2.2.Comment peut-il fonctionner ?

2.3.Si Oui, lequel et quelle est la périodicité des rencontres :

3. Quelle est le mécanisme peut-on utilisé pour la collecte des données des acteurs ?

4. Quelles sont vos suggestions et recommandations pour disposer des données sur la diversité biologique ?

PROPOSITION DES INDICATEURS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1. Quels indicateurs sur la diversité biologique proposez-vous qui peuvent faire l'objet de renseignement au niveau national ?
2. Parmi ces indicateurs proposés quels sont ceux qui feront l'objet de renseignement régulier au niveau de par vos structures ?

SUIVI ET MESURE DES AVANTAGES AU NIVEAU NATIONAL DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'APA

1. Comment peut-on mesurer les avantages monétaires dans le cadre du Protocole de Nagoya ?

Nombre de contrats signés

2. Comment peut-on mesurer les avantages non monétaires dans le cadre du Protocole de Nagoya ?
3. Qui sont les **parties prenantes spécifiques pour l'APA et l'ISN** à inclure dans le processus de révision de la SPANB ?
4. Quelle sont les **institutions publiques/non publiques qui représentent** ces acteurs ?

DONNEES EXISTANTES SUR LA DIVRSITE BIOLOGIQUE

- 1. Quels sont les types de données que votre structure génère actuellement en lien avec la diversité biologique ?**
- 2. Quelle est la régularité de production de chaque type de donnée que votre structure génère actuellement ?**
- 3. Quels est le coût de production de chaque type de donnée que votre structure génère actuellement ?**
- 4. Comment peut-on améliorer la production de chaque type de donnée que votre structure génère actuellement ?**
- 5. Quelles sont vos recommandations ?**

Merci pour les informations

Annexe 4 : Liste des indicateurs en lien avec la diversité biologique suivis par les structures

Structures	Indicateurs
ANEVE	Niveau de mise en œuvre et de suivi des PGES
ANEVE	Nombre d'audits de conformité environnementale mis en œuvre
ANEVE	Nombre d'audits de conformité environnementale réalisé au Burkina Faso
ANEVE	Nombre d'évaluations environnementales stratégiques réalisé
ANEVE	Nombre de PGES mis en œuvre dans le pays
ANEVE	Proportion des PGES ayant fait l'objet d'un suivi dans l'année
BUNASOLS	Proportion de sites de suivi répondant aux normes de qualité des sols agricoles
BUNASOLS	Proportion des sites de suivi répondant aux normes de qualité par zones agroécologiques
BUNASOLS	Proportion des terres selon leur niveau de dégradation
BUNASOLS	Superficie des terres sensibles à l'érosion
BUNASOLS	Superficie des terres très fortement dégradées
BUNASOLS	Superficie et proportion des terres fortement sensibles à l'érosion
BUNASOLS	Superficie et proportion des terres très fortement sensibles à l'érosion
CCVA	Part des véhicules répondant aux normes de propreté du pays
CCVA	Part des véhicules répondant aux normes techniques propres
CNSF	Nombre d'espèces forestières locales disparues ou menacées de disparition disponibles pour être semées au Burkina Faso afin d'évaluer les capacités nationales pour préserver
CNSF	Nombre d'espèces forestières locales disponibles pour être semées au Burkina Faso
CNSF	Nombre et évolution des espèces forestières locales disparues ou menacées de disparition
CNSF	Nombre et évolution des espèces forestières locales disponibles pour être semées
DCCI	Abondance relative des espèces animales sauvages importantes
DCCI	Abondance relative des principales espèces ligneuses utiles dans les zones inventoriées
DCCI	Bilan carbone du secteur de l'Agriculture
DCCI	Bilan carbone du secteur des ATCATF
DCCI	Bilan carbone du secteur des Déchets
DCCI	Bilan carbone du secteur des Procédés industriels
DCCI	Bilan carbone par secteurs d'activités
DCCI	Bilan carbone tous secteurs
DCCI	Coût total des dommages et inefficiences du domaine des sols et forêts et part du PIB
DCCI	Degré d'adéquation, d'à-propos et de prévisibilité des ressources financières mises à disposition par les pays Parties développés parties en matière de lutte contre la DDTs
DCCI	Densité de la faune sauvage des forêts aménagées
DCCI	Densité moyenne des espèces fauniques clefs inventoriées dans les forêts aménagées
DCCI	Dépenses de protection de l'environnement par l'Etat
DCCI	Diversité spécifique et abondance relative des espèces ligneuses
DCCI	Diversité spécifique et abondance relative des espèces ligneuses dans les zones inventoriées
DCCI	Effectif des personnes bénéficiaires des ZH dans les régions
DCCI	Émissions de CO ₂ par l'ensemble des véhicules
DCCI	Émissions de CO ₂ par les poids lourds
DCCI	Émissions de CO ₂ par les véhicules à deux roues
DCCI	Émissions de CO ₂ par les véhicules automobiles
DCCI	Émissions de CO ₂ par les véhicules légers

DCCI	Émissions totales de CO2 par habitant
DCCI	Émissions totales de GES et moyenne par habitant
DCCI	Empreinte carbone
DCCI	Empreinte carbone totale et par habitant
DCCI	Empreinte écologique des zones humides
DCCI	Estimation de la biomasse faunique et de son évolution dans les aires protégées
DCCI	Établissement d'un cadre d'investissement national conformément à la SFI définie par le mécanisme mondial, ou d'autres stratégies de financement intégrées, facilitant la
DCCI	État d'alignement du PAN aux connaissances sur la DDTS et ses interactions avec le CC et la
DCCI	État de la formulation ou révision du PAN aligné à la stratégie de l'UNCCD
DCCI	État de la formulation/révision des PAN/LCD alignés à la stratégie de l'UNCCD
DCCI	Évaluation de l'adéquation/à propos/prévisibilité des ressources financières bilatérales octroyées
DCCI	Évolution annuelle des superficies des zones humides
DCCI	Évolution de la biomasse faunique dans les aires de protection faunique
DCCI	Évolution des espèces fauniques endémiques
DCCI	Évolution des superficies des zones humides
DCCI	Évolution du nombre d'espèces végétales clefs
DCCI	Évolution du nombre d'espèces fauniques dans les zones inventoriées
DCCI	Évolution du nombre d'espèces fauniques inventoriées
DCCI	Évolution du nombre d'espèces végétales clefs dans les zones inventoriées
DCCI	Existence d'un PAN révisé reflétant la connaissance des facteurs déterminants de la DDTS et de leurs interactions, ainsi que l'interaction de la DDTS avec le changement climatique et la
DCCI	Importance de la population vivant en zone récemment affectée par la DDTS
DCCI	Montant des ressources allouées au transfert de technologie dans la lutte contre la DDTS
DCCI	Montant des ressources financières et type de mesures incitatives ayant facilité l'accès du pays à la technologie
DCCI	Nombre d'espèces fauniques protégées réapparues dans les aires protégées
DCCI	Nombre d'espèces forestières locales disparues ou menacées de disparition disponibles pour être semées au Burkina Faso afin d'évaluer les capacités nationales pour préserver
DCCI	Nombre d'espèces végétales disparues
DCCI	Nombre d'espèces végétales menacées de disparition
DCCI	Nombre d'initiatives conjointes de planification/programmation et de mécanismes opérationnels
DCCI	Nombre d'initiatives de planification/programmation synergique des trois Conventions de Rio, ou de mécanismes pour une mise en œuvre conjointe, à tous les niveaux
DCCI	Nombre d'OSC et d'IST évoluant dans le domaine de participant aux processus liés à l'UNCCD l'environnement et du DD, et/ou
DCCI	Nombre de cadres d'investissement développés par le pays pour la lutte contre la DDTS
DCCI	Nombre de personnes dont la vie est étroitement liée à la préservation des zones humides
DCCI	Nombre de plans de gestion mis en œuvre ou en cours d'élaboration dans les zones humides
DCCI	Nombre de sites de conservation ex situ des espèces végétales

DCCI	Nombre de sites Ramsar inscrits ou en cours d'inscription
DCCI	Nombre de systèmes nationaux de suivi entièrement ou partiellement dédiés à la DDTs
DCCI	Nombre de systèmes nationaux de suivi et de partage des connaissances sur la DDTs
DCCI	Nombre d'espèces fauniques menacées protégées
DCCI	Nombre d'incitations économiques et politiques engagées pour faciliter l'accès aux technologies de
DCCI	Nombre d'initiatives de renforcement des capacités de lutte contre la DDTs
DCCI	Nombre d'initiatives de renforcement des capacités mises en œuvre
DCCI	Nombre d'initiatives liées à la DDTs mises en place par les IST dans le domaine de l'éducation
DCCI	Nombre d'initiatives liées à la DDTs mises en place par les OSC dans le domaine de l'éducation
DCCI	Nombre d'OSC impliquées dans les programmes/projets liés à la DDTs
DCCI	Nombre et évolution des espèces forestières locales disparues ou menacées de disparition
DCCI	Nombre et importance des activités d'information des médias de la presse écrite
DCCI	Nombre et importance des activités d'information des médias de la radio et télévision
DCCI	Nombre et importance des activités d'information et évaluation du public touché
DCCI	Nombre et proportion de l'ensemble des espèces fauniques menacées protégées
DCCI	Nombre et proportion des espèces fauniques protégées réapparues dans les aires protégées et
DCCI	Nombre et proportion des espèces fauniques vulnérables protégées
DCCI	Nombre et proportion d'espèces végétales menacées de disparition
DCCI	Nombre et proportion d'espèces végétales récemment disparues
DCCI	Nombre et superficie des zones humides par régions
DCCI	Nombre et types d'initiatives de lutte contre la DDTs mises en place par les OSC et les IST dans le domaine de l'éducation
DCCI	Pertes ou gains de biodiversité végétale
DCCI	Pertes ou gains de biodiversité végétale par types d'habitat
DCCI	Pertes ou gains de biodiversité végétale par zones climatiques
DCCI	Plans de gestion mis en œuvre ou en cours d'élaboration dans les zones humides
DCCI	Quantités de carbone séquestrées en-dessous et au-dessus du sol
DCCI	Richesse spécifique des espèces animales sauvages
DCCI	Richesse spécifique et abondance relative des espèces animales
DCCI	Séquestration du carbone au-dessus et en-dessous du sol
DCCI	Séquestration du carbone liée à l'utilisation des terres
DCCI	Séquestration moyenne dans le secteur de l'ATCATF
DCCI	Superficies biologiquement productives des écosystèmes terrestres et aquatiques
DCCI	Taux de régénération des espèces végétales clefs
DCCI	Taux de régénération par espèces végétales
DEIE-DGRE	État de la piézométrie
DEIE-DGRE	Évaluation de la qualité des eaux de surface
DEIE-DGRE	Piézométrie mini, maxi et moyenne par secteur hydrogéologique
DEIE-DGRE	Taux de remplissage et décade de l'étiage des principaux plans d'eau dans les zones climatiques
DEIE-DGRE	Volume d'eau disponible par entité administrative et par habitant

DFR	Contribution des forêts aménagées au ravitaillement des ligneux centres urbains en combustibles
DFR	Évolution des superficies forestières
DFR	Importance des superficies forestières réhabilitées
DFR	Montant financier généré par la commercialisation des combustibles ligneux des forêts aménagées
DFR	Nombre de forêts disposant d'un plan d'aménagement appliqué
DFR	Part des superficies forestières aménagées et/ou protégées
DFR	Part des superficies forestières déboisées
DFR	Production ligneuse des forêts aménagées
DFR	Production ligneuse des forêts aménagées dans les provinces
DFR	Quantités de bois issues des forêts aménagées et destinées aux centres urbains
DFR	Superficie et proportion des aménagements forestiers durablement gérés
DFR	Superficie et proportion des espaces forestiers aménagés et/ou protégés
DFR	Superficie et proportion des terres régénérées dans les forêts aménagées
DFR	Superficie et proportion des Zones d'exploitation ou de gestion forestière
DFR	Superficiés de terres dégradées récupérées dans les forêts aménagées
DFR	Superficiés et évolution des écosystèmes forestiers durablement gérés
DFR	Superficiés régénérées dans les forêts aménagées
DFR	Valeur monétaire des combustibles ligneux provenant des forêts aménagées
DFR	Volume moyen de bois sur pied
DFR	Volume total de bois sur pied dans les formations forestières et arborées du pays
DFRC	Conflits entre population et faune sauvage dans et en-dehors des aires protégées
DFRC	Nombre de cas et de victimes lors de conflits homme-faune dans et en-dehors des aires protégées
DFRC	Nombre et proportion de l'ensemble des espèces fauniques menacées protégées
DFRC	Nombre et superficie des aires protégées de la faune sauvage
DFRC	Nombre et superficie des aménagements cynégétiques
DFRC	Nombre et superficie des aménagements cynégétiques et des aires protégées de la faune sauvage
DFRC	Production de viande sauvage issue des zones cynégétiques contrôlées
DFRC	Quantité de viande sauvage commercialisée dans les régions
DFRC	Superficie et proportion des aménagements pastoraux et cynégétiques durablement gérés
DFRC	Superficiés des écosystèmes fauniques durablement gérés
DFRC	Valeur monétaire de la viande sauvage commercialisée dans les régions
DGADI	Capacité de charge minimale, maximale et moyenne
DGADI	Évolution des espaces pastoraux aménagés
DGADI	Évolution des espaces pastoraux aménagés au cours de cinq dernières années
DGADI	Part des espaces pastoraux aménagés
DGADI	Production animale des zones pastorales aménagées
DGADI	Quantité d'UBT commercialisée à partir des ZPA dans les provinces
DGADI	Ressource pastorale des pâturages
DGADI	Superficie et part des espaces pastoraux aménagés
DGADI	Superficie et proportion des aménagements pastoraux et cynégétiques durablement gérés
DGADI	Superficie et proportion des Zones de gestion pastorale

DGADI	Superficie et proportion des Zones urbaines ou d'activités humaines
DGADI	Superficies des écosystèmes pastoraux durablement gérés
DGADI	Valeur monétaire du bétail commercialisé à partir des ZPA dans les provinces
DGE	Consommation intérieure brute d'énergie par habitant
DGE	Consommation intérieure brute énergétique par régions
DGEP	Nombre de plans de développement locaux (PDL) intégrant les services et fonctions des aires
DGEP	Nombre de plans de développement locaux intégrant les services et fonctions des aires protégées
DGEPFIC-MENAPLN	Programmes et modules d'enseignement du secondaire sur l'environnement et le développement durable
DGEREE	Part de la consommation des énergies renouvelables dans la consommation globale d'électricité
DGEREE	Part des biocarburants produite dans la consommation totale de carburants
DGEREE	Part des énergies primaires renouvelables dans la consommation électrique globale
DGEREE	Production primaire de bio ou agrocarburants dans le pays
DGEREE	Production primaire de biocarburants
DGEREE	Proportion des villes et villages ayant accès à un réseau de distribution électrique
DGESS-MARA	Bonnes pratiques de GDT en agronomie
DGESS-MARA	Caractéristiques des sites de bonnes pratiques de GDT en agronomie
DGESS-MARA	Superficie et proportion des aménagements agricoles durablement gérés
DGESS-MARA	Superficies des écosystèmes agricoles durablement gérés
DGESS-MARAH	Bonnes pratiques de GDT en zootechnie et pastoralisme
DGESS-MARAH	Caractéristiques des sites de bonnes pratiques de GDT en zootechnie et pastoralisme
DGESS-MEEA	Bonnes pratiques de GDT en foresterie et environnement
DGESS-MEEA	Caractéristiques des sites de bonnes pratiques de GDT en foresterie et environnement
DGESS-MENAPLN	Conformité des établissements du primaire aux normes environnementales
DGESS-MENAPLN	Conformité des établissements du secondaire aux normes environnementales
DGESS-MENAPLN	Évolution de la conformité des établissements du primaire sur un an
DGESS-MENAPLN	Évolution de la conformité des établissements du secondaire sur un an
DGESS-MENAPLN	Évolution moyenne de la conformité des établissements du primaire sur cinq ans
DGESS-MENAPLN	Évolution moyenne de la conformité des établissements du secondaire sur cinq ans
DGESS-MENAPLN	Part des établissements du primaire dont les infrastructures et équipements sont conformes aux normes environnementales
DGESS-MENAPLN	Part des établissements du secondaire dont les infrastructures et équipements sont conformes aux normes environnementales
DGF-MEEA	Montant et part du budget du MEEA alloués aux projets/programmes de développement durable
DGF-MEEA	Montant et part du budget national alloués au MEEA
DGF-MEEA	Part du budget du MEEA allouée aux programmes de développement durable
DGF-MEEA	Part du budget national allouée au MEEA
DGF-MESRI	Montant et part du budget national alloués à la recherche sur le développement durable

DGF-MESRI	Part du budget national allouée à la recherche sur le développement durable
DGPE	Indice de qualité de l'air dans les principales villes
DGPE	Nombre d'espaces verts et de parcs urbains dans les communes urbaines
DGPE	Nombre et superficie d'espaces verts et de parcs protégés et valorisés dans les communes urbaines
DGPE	Proportion de sites industriels dotés d'un réseau adéquat de traitement des eaux
DGPE	Proportion de sites industriels dotés d'un réseau adéquat de traitement des eaux et d'un système
DGPE	Proportion de sites industriels dotés d'un réseau adéquat de traitement des eaux et/ou d'un système fonctionnel de traitement et de recyclage des déchets solides
DGPE	Proportion de sites industriels dotés d'un système fonctionnel de traitement et de recyclage des
DGPE	Qualité de l'air dans les principales villes
DGPE	Quantité de déchets solides valorisée dans les principales villes
DGPE	Quantités de déchets solides produites dans les communes urbaines
DGPE	Quantités de déchets solides produites dans les principales villes du pays
DGPE	Sites industriels disposant de zones tampons adéquatement aménagées
DGPE	Sites industriels disposant de zones tampons adéquatement aménagées dans les centres urbains
DGPE	Superficie d'espaces verts et de parcs urbains dans les communes urbaines
DGPE	Taux de valorisation des déchets dans les communes urbaines
DGPE	Taux de valorisation des déchets par rapport aux quantités totales produites
DGPV	Agro-biodiversité : nombre d'espèces végétales cultivées
DGPV	Nombre d'espèces végétales agricoles cultivées
DGPV	Proportion de la superficie affectée par les acridiens
DGPV	Proportion de la superficie affectée par les autres nuisibles
DGPV	Proportion de la superficie traitée contre les acridiens
DGPV	Proportion de la superficie traitée contre les autres nuisibles
DGRE	État des ressources en eau souterraine
DGRE	Évaluation de la qualité des eaux souterraines
DGRE	Inventaire des plans d'eau
DGRE	Proportion d'échantillons répondant aux normes de qualité des eaux de surface
DGRE	Proportion d'échantillons répondant aux normes de qualité des eaux souterraines
DGRE	Proportion des points d'eau modernes dépassant le seuil de toxicité des eaux
DGRE	Proportion des sites dépassant le seuil de toxicité dans l'ensemble des cours et plans d'eau
DGRE	Proportion des sites dépassant le seuil de toxicité dans les cours d'eau
DGRE	Proportion des sites dépassant le seuil de toxicité dans les plans d'eau
DGRE	Suivi hydrologique des principaux plans d'eau
DGRE	Superficies des risques d'inondation par provinces
DGRE	Superficies des zones inondées
DGRE	Taux de couverture en points d'eau modernes des villages
DGRE	Taux de pollution des eaux souterraines
DGRE	Taux de remplissage et décade de l'étiage des principaux plans d'eau dans les zones climatiques
DGRE	Teneur en matières toxiques dans les eaux continentales superficielles
DGRE	Volume d'eau disponible à partir des retenues d'eau

DGRE	Volume d'eau disponible par entité administrative et par habitant
DGREIP-MENAPLN	Programmes et modules d'enseignement du primaire sur l'environnement et le développement durable
DGRH	Bonnes pratiques de GDT en pêche et pisciculture
DGRH	Caractéristiques des sites de bonnes pratiques de GDT en Pêche/Pisciculture
DGRH	Inventaire des plans d'eau piscicoles durablement aménagés et gérés
DGRH	Nombre de poissons pêchés dans les plans d'eau suivis
DGRH	Nombre et superficie des plans d'eau piscicoles durablement aménagés et gérés
DGRH	Production halieutique des plans d'eau suivis
DGRH	Superficies des écosystèmes aquatiques durablement gérés
DGRH	Tonnage de poissons pêchés dans les plans d'eau suivis
DPDD	Contribution de l'environnement à l'économie nationale
DPDD	Coût de la dégradation de l'environnement
DPDD	Coût des dommages et inefficiences de l'ensemble de l'environnement, et part du PIB
DPDD	Coût des dommages et inefficiences du domaine de l'air, et part du PIB
DPDD	Coût des dommages et inefficiences du domaine de l'eau, et part du PIB
DPDD	Coût des dommages et inefficiences du domaine des déchets, et part du PIB
DPDD	Coût total des dommages et inefficiences du domaine des sols et forêts et part du PIB
DPDD	Montant des ressources financières de l'environnement et part du PIB national
DPVC	Proportion de la superficie affectée par les acridiens
DPVC	Proportion de la superficie affectée par les autres nuisibles
DPVC	Proportion de la superficie affectée par les nuisibles
DPVC	Proportion de la superficie traitée contre les acridiens
DPVC	Proportion de la superficie traitée contre les autres nuisibles
DPVC	Proportion de la superficie traitée contre les nuisibles
DPV-PFNL	Production des produits forestiers non ligneux
DPV-PFNL	Quantité de PFNL commercialisée dans les régions
DPV-PFNL	Valeur monétaire des PFNL commercialisés dans les régions
DSIF	Changement de la productivité primaire nette
DSIF	Évolution des espèces végétales envahissantes dans les zones humides
DSIF	Nombre et importance des espèces végétales envahissantes
DSIF	Superficies et évolution des écosystèmes forestiers durablement gérés
DSSE-MARAH	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Territoires agricoles
DSSE-MARAH	Superficie et proportion des Territoires agricoles
DSSE-MEEA	Dépenses de protection de l'environnement par catégories d'acteurs
DSSE-MEEA	Dépenses de protection de l'environnement par les collectivités locales
DSSE-MEEA	Dépenses de protection de l'environnement par les entreprises privées
DSSE-MEEA	Dépenses de protection de l'environnement par les ménages
DSSE-MEEA	Dépenses de protection de l'environnement par l'Etat
DSSE-MEEA	Dépenses totales de protection de l'environnement par les différentes catégories d'acteurs
DSSE-MEEA	Évolution de l'indice mensuel de l'état de la végétation (VCI)
DSSE-MEEA	Évolution de l'indice mensuel de production végétale (VPI)
DSSE-MEEA	Évolution de la fraction du couvert végétal (FCOVER)
DSSE-MEEA	Évolution du NDVI et de la matière sèche
DSSE-MEEA	Part des biocarburants produite dans la consommation totale de carburants
DSSE-MEEA	Part des ménages ruraux utilisant un équipement de cuisson amélioré

DSSE-MEEA	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Forêts et zones arborées
DSSE-MEEA	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Savanes et fourrés
DSSE-MEEA	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Zones de végétation clairsemée
DSSE-MEEA	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Zones dénudées dépourvues de végétation
DSSE-MEEA	Proportion des feux précoces/tardifs dans Zones humides et marécageuses
DSSE-MEEA	Proportion des superficies brûlées par type de formation et par catégorie de feux
DSSE-MEEA	Proportion des terres selon les types d'occupation
DSSE-MEEA	Superficie affectée par la sécheresse
DSSE-MEEA	Superficie des terres gérées de façon durable
DSSE-MEEA	Superficie des zones affectées par la sécheresse
DSSE-MEEA	Superficie et proportion de la Végétation clairsemée
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des aires protégées durablement gérées
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des Cours et plans d'eau
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des Forêts et formations arborées
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des Savanes et fourrés
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des Zones dénudées dépourvues de végétation
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des Zones humides et marécageuses
DSSE-MEEA	Superficie et proportion des Zones urbaines ou d'activités humaines
DSSE-MEEA	Superficies brûlées dans les aires protégées et aménagées
DSSE-MEEA	Superficies et proportion des feux précoces dans les aires protégées
DSSE-MEEA	Superficies et proportion des feux tardifs dans les aires protégées
DSSE-MEEA	Valeur maximale mensuelle de la fraction du couvert végétal (FCOVER)
DSSE-MEEA	Valeur maximale mensuelle de la production végétale
DSSE-MEEA	Valeur maximale mensuelle de la productivité de la matière sèche
DSSE-MEEA	Valeur maximale mensuelle de l'indice d'état de la végétation VCI
DSSE-MEEA	Valeur minimale mensuelle de la fraction du couvert végétal (FCOVER)
DSSE-MEEA	Valeur minimale mensuelle de la production végétale
DSSE-MEEA	Valeur minimale mensuelle de la productivité de la matière sèche
DSSE-MEEA	Valeur minimale mensuelle de l'indice d'état de la végétation (VCI)
INSD	Consommation alimentaire de la population
INSD	Consommation calorique moyenne par habitant
INSD	Consommation protéinique moyenne par habitant
INSD	Effectif et densité de la population
INSD	Importance de la population vivant en zone anciennement affectée par la DDTS
INSD	Indice de Gini dans les régions
INSD	Indice de répartition ou de concentration du revenu (Indice de Gini)
INSD	Part des ménages habitant dans des logements dont les murs sont construits avec des matériaux durables
INSD	Part des ménages ruraux utilisant le bois ou le charbon de bois comme source d'énergie
INSD	Part des ménages utilisant le bois ou le charbon de bois comme source d'énergie
INSD	Part des ménages utilisant un équipement de cuisson amélioré
INSD	Projection annuelle de l'effectif et densité de la population
INSD	Taux d'accès à un réseau d'assainissement liquide
INSD	Taux d'accès des ménages à l'eau potable
INSD	Taux d'accroissement de la population rurale et urbaine
INSD	Taux d'accès des ménages ruraux à l'eau potable dans les régions
INSD	Taux d'accès des ménages ruraux et urbains à l'eau potable dans les régions

INSD	Taux de latinisation des ménages
INSD	Taux des ménages ayant accès à un réseau d'assainissement liquide dans les provinces
INSD	Taux des ménages utilisant des latrines améliorées dans les provinces
INSD	Valeurs projetées de l'accroissement de la population rurale et urbaine
OFINAP	Fréquentation et recettes liées aux activités de tourisme et d'écotourisme dans les aires protégées
OFINAP	Montants financiers générés par les AP dans les régions
OFINAP	Nombre de personnes bénéficiant des aires protégées
OFINAP	Nombre de personnes bénéficiant des aires protégées dans les régions
OFINAP	Nombre de visiteurs ayant fréquenté les aires protégées dans les régions
OFINAP	Nombre et superficie des aires protégées de la faune sauvage
OFINAP	Recettes monétaires générées par les visiteurs des aires protégées dans les régions
OFINAP	Superficie et proportion des Aires protégées
OFINAP	Valeur monétaire des biens et services des aires protégées
ONDD	Aggradation des terres
ONDD	Augmentation/diminution de la population affectée entre deux périodes de référence
ONDD	Évolution de l'indice mensuel de l'état de la végétation (VCI)
ONDD	Évolution de l'indice mensuel de production végétale (VPI)
ONDD	Évolution de la fraction du couvert végétal (FCOVER)
ONDD	Évolution de l'utilisation des terres en hectares et en pourcentage
ONDD	Évolution du NDVI et de la matière sèche
ONDD	Évolution en superficie et proportion de la Végétation clairsemée
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Cours et plans d'eau
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Forêts et formations arborées
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Savanes et fourrés
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Territoires agricoles
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Territoires artificialisés
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Zones dénudées dépourvues de végétation
ONDD	Évolution en superficie et proportion des Zones humides et marécageuses
ONDD	Migration des isothermes au Burkina Faso
ONDD	Productivité primaire nette moyenne et évolution
ONDD	Proportion des feux précoces/tardifs dans les Territoires agricoles
ONDD	Rythme élevé de dégradation des terres
ONDD	Rythme modéré de dégradation des terres
ONDD	Rythme très élevé de dégradation des terres
ONDD	Stabilité de la dégradation des terres
ONDD	Superficie des terres faiblement dégradées
ONDD	Superficie des terres moyennement dégradées
ONDD	Superficie des terres très faiblement dégradées
ONDD	Superficie des terres très fortement dégradées
ONDD	Superficie et proportion de l'ensemble des terres durablement gérées
ONDD	Superficie et proportion des Autres zones sylvopastorales
ONDD	Superficie et proportion des Cours et plans d'eau
ONDD	Superficie et proportion des Zones de culture extensive
ONDD	Superficie et proportion des Zones densément cultivées
ONDD	Superficies biologiquement productives des écosystèmes terrestres et aquatiques
ONDD	Superficies et proportion des feux précoces dans les aires protégées

ONDD	Valeur maximale mensuelle de la fraction du couvert végétal (FCOVER)
ONDD	Valeur maximale mensuelle de la production végétale
ONDD	Valeur maximale mensuelle de l'indice d'état de la végétation VCI)
ONDD	Valeur minimale mensuelle de la fraction du couvert végétal (FCOVER)
ONDD	Valeur minimale mensuelle de la production végétale
ONDD	Valeur minimale mensuelle de la productivité de la matière sèche
ONDD	Valeur minimale mensuelle de l'indice d'état de la végétation (VCI)
ONEA	Volume d'eau fournie aux villes à partir des barrages et cours d'eau
ONEA	Volume d'eau fourni par les barrages et cours d'eau exploités par l'ONEA
ONEDD	Biocapacité du Burkina Faso
ONEDD	Empreinte écologique du Burkina Faso
ONEDD	Empreinte écologique et biocapacité
ONEDD	Évolution de la population affectée par le processus de DDTs
ONEDD	Évolution de l'utilisation des terres en hectares et en pourcentage
ONEDD	Évolution des superficies forestières entre deux périodes de référence
ONEDD	Évolution en superficie et proportion des Territoires artificialisés
ONEDD	IDD : rang du Burkina Faso
ONEDD	Importance de la population vivant en zone anciennement affectée par la DDTs
ONEDD	Importance du risque de dégradation des terres
ONEDD	Indice d'aridité
ONEDD	Indice d'aridité climatique FAO
ONEDD	Indice d'aridité de de Martonne
ONEDD	Indice de durabilité environnementale
ONEDD	Indice de durabilité environnementale du Burkina Faso
ONEDD	Indice de performance environnementale
ONEDD	Inventaire des superficies forestières
ONEDD	Nombre et proportion des indicateurs de suivi de l'environnement et du développement durable
ONEDD	Nombre et proportion des indicateurs de suivi-évaluation national de la GDT effectivement suivi
ONEDD	Nombre et superficie des plans d'eau
ONEDD	Part des superficies forestières et boisées
ONEDD	Productivité primaire nette moyenne et évolution
ONEDD	Superficie des terres affectées par la DDTs
ONEDD	Superficie des terres gérées de façon durable
ONEDD	Superficie des terres très fortement dégradées
ONEDD	Superficie et proportion des terres affectées par la DDTs
ONEDD	Superficies de l'ensemble des écosystèmes durablement gérés
ONEDD	Superficies des écosystèmes forestiers, fauniques, agricoles, pastoraux et aquatiques durablement gérés
SP-CONASUR	Communes rurales ou urbaines affectées par les autres catastrophes signalées
SP-CONASUR	Nombre de personnes ayant été déplacé à la suite d'inondations catastrophiques
SP-CONASUR	Nombre de sinistrés affecté par des inondations catastrophiques
SP-CONASUR	Nombre de sinistrés affecté par les inondations
SP-CONASUR	Nombre de sinistrés affectés par les autres catastrophes naturelles
SP-CONASUR	Nombre de sinistrés enregistrés à la suite des autres catastrophes naturelles
SP-CONASUR	Nombre de zones à risques inventorié

SP-CONASUR	Nombre des autres catastrophes naturelles signalées
SP-CONASUR	Nombre et la localisation des autres catastrophes naturelles
SP-CONASUR	Nombre et localisation des inondations catastrophiques
SP-CONASUR	Nombre et localisation des localités affectées par des inondations catastrophiques
SP-CONASUR	Nombre et superficie des zones sensibles aux catastrophes naturelles
SP-CONASUR	Superficie des zones à risques inventoriées

ⁱ Ces listes sont prises par arrêté